



Bulletin Officiel

N°7361 Mercredi 14 mai 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX ETABLISSEMENTS CONCERNES PAR LES OBLIGATIONS DE DECLARATION, D'INFORMATION ET DE TRANSFERT AU PROFIT DE L'ÉTAT, DES MONTANTS, DEPOTS, COMPTES DE VALEURS MOBILIERES ET AVOIRS NON RECLAMES TELLES QUE PREVUES PAR LES DISPOSITIONS DE LA LOI DES FINANCES POUR L'ANNEE 2025

3

RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX BILLETS DE TRESORERIE

7

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

LA SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS- SOTETEL

9

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES - STA

10

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV L'EPARGNANT

11

SICAV L'INVESTISSEUR

12

RESOLUTIONS ADOPTEES

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

13

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

15

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

16

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- WIFAK INTERNATIONAL BANK

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- CARTHAGE CEMENT

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME-

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Le Conseil du Marché Financier (CMF) tient à rappeler à l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques et des sociétés émettrices des valeurs mobilières ou les intermédiaires agréés mandatés, et toute personne concernée par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025 les obligations découlant desdites dispositions.

Dans ce cadre, les établissements concernés, sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de déclarer les valeurs mobilières négociées dans le système de négociation électronique et les droits qui y sont rattachés, les actions et les parts des organismes de placement collectifs en valeurs mobilières inscrits dans les comptes titres ouverts auprès d'eux et les fonds n'ayant fait l'objet d'aucune opération, réclamation ni litige à quelque titre que ce soit de la part du titulaire du compte ou de son représentant pour une période de 15 ans sans interruption, et ce, dans un délai ne dépassant pas le 15 février de l'année suivant celle au cours de laquelle cette période s'est expirée.

Ils sont tenus également de racheter les actions et les parts des organismes de placement collectifs en valeurs mobilières concernés et de transférer les montants, y compris le produit de l'opération de rachat, au compte courant du Trésor ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie dans ce même délai.

Afin de satisfaire à l'obligation de déclaration des valeurs et montants précités, les établissements concernés sont tenus d'adopter le modèle établi par l'administration, annexé au présent communiqué.

Les valeurs mobilières négociées dans le système de négociation électronique concernées et les droits qui y sont rattachés sont transférés par les établissements concernés, dans un délai ne dépassant pas un mois à compter de la date de l'expiration de la période de 15 ans, au Dépositaire central des titres, qui les centralise et les livre à l'intermédiaire agréé administrateur désigné à cet effet par le ministre chargé des finances, pour les vendre conformément à la législation en vigueur dans un délai ne dépassant pas 6 mois et déposer le produit de la vente directement au compte courant du Trésor ouvert auprès de la Banque centrale de Tunisie.

Les obligations ci-dessus indiquées ne s'appliquent pas aux comptes et avoirs revenant aux mineurs, incapables ou aux interdits tant que, l'atteinte de l'âge de majorité, la levée de l'interdiction ou le rétablissement de la capacité, selon le cas, n'a pas eu lieu.

Les établissements concernés sont tenus de déposer les déclarations exigibles dans les délais impartis même en l'absence de montants, valeurs mobilières ou avoirs concernés par la déclaration.

Les établissements susmentionnés sont tenus, pour les montants, valeurs mobilières et avoirs dont les délais de 5 ou 15 ans selon les cas et tels que prévus par les dispositions de la loi susvisée sont expirés au 31 décembre 2024, de publier une liste des titulaires des comptes et ayants droit au Journal officiel des annonces légales et judiciaires dans un délai maximum le 30 avril 2025, et de les informer dans le même délai par tout moyen laissant une trace écrite de la déchéance du droit de réclamer ces montants à la fin du mois de juin 2025, conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi des finances 2025.

Lesdits établissements sont tenus, dans un délai ne dépassant pas le 15 juillet 2025, de déclarer les montants, valeurs mobilières et avoirs non réclamés et de les transférer au compte courant du Trésor ouvert auprès de la

Banque centrale de Tunisie, et ce, sous réserve des dispositions spécifiques relatives aux valeurs mobilières mentionnées ci-dessus.

Les établissements concernés par l'obligation de déclaration et de transfert sont tenus d'informer les titulaires des comptes ou les ayants droit, par tout moyen laissant une trace écrite, de la date à laquelle les fonds seront transférés au profit de l'État, ou l'opération de rachat sera effectuée ou les valeurs mobilières seront transférées au Dépositaire central des titres en vue de leur vente et de publier une liste des personnes concernées dans le Journal officiel des annonces légales, réglementaires et judiciaires, et ce, dans un délai de 6 mois au moins avant l'échéance de cette date.

Il est aussi à rappeler à ce niveau les dispositions de l'article 44 de la loi susvisée qui indiquent que :

La période de 5 ans ou 15 ans, pour déclarer et transférer les montants, les valeurs mobilières et les avoirs est calculée, selon le cas, à partir du 1er janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle :

- La dernière opération a été effectuée sur le compte par son titulaire,
- Le compte courant a été clôturé pour les soldes créditeurs non récupérés par leurs titulaires, conformément aux dispositions du numéro 5 de l'article 732 (nouveau) du code de commerce,
- L'échéance des comptes d'épargne en actions est atteinte,
- L'échéance des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation est atteinte ou l'entreprise d'assurance a pris connaissance du décès de l'assuré,
- L'âge de la majorité est atteint ou l'interdiction est levée, ou la capacité est rétablie, selon le cas, pour les comptes et les avoirs revenant aux mineurs, aux incapables et aux interdits,
- Les saisies ou oppositions sur les comptes et avoirs sont levées ou des jugements passés en la force de la chose jugée sont prononcés.

Les établissements concernés doivent se référer aux modalités et exigences prévues par les dispositions de l'article 44 de la loi susvisée pour toute demande de restitution des montants transférés.

Aussi, il convient de rappeler que tout retard de déclaration des montants exigibles ou de leur transfert ou manquement aux obligations prévues par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi susvisée expose leurs auteurs aux pénalités et amendes prévues par l'article 47 de ladite loi.

Dispositions encadrant la liquidation, au profit de l'État, des montants, dépôts, comptes de valeurs mobilières et avoirs non réclamés.

بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بأحكام الفصول 43 الي 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 المتعلق بقانون المالية لسنة 2025 بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بعهدتهم طبقاً لأحكام الفصول المذكورة والمتعلقة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

حيث يتعين على المؤسسات المذكورة أعلاه، كل فيما يخصه، التصريح، بالأوراق المالية المتداولة داخل نظام التداول الإلكتروني والحقوق المرتبطة بها وأسهم وحصص مؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية المرسمة بحسابات الأوراق المالية المفتوحة لديهم وبالمبالغ المالية التي لم تُجر في شأنها أي عملية أو مطالبة أو منازعة بأي عنوان كان من قبل صاحب الحساب أو من ينوبه، لمدة 15 سنة دون انقطاع، وذلك في أجل أقصاه 15 فيفري من السنة الموالية للسنة التي انقضت خلالها هذه المدة.

كما يتعين عليهم إعادة شراء أسهم وحصص مؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية المعنية وتحويل المبالغ بما في ذلك محصول عملية إعادة الشراء إلى الحساب الجاري للخرينة المفتوح لدى البنك المركزي التونسي في نفس الأجل.

وحرصاً على الالتزام بالواجب القانوني المتعلق بالتصريح بالقيم والمبالغ المشار إليها أعلاه، فإن المؤسسات المعنية مدعوة إلى اعتماد النموذج الموحد الذي قامت الإدارة بإعداده لهذا الغرض، والمرفق بهذا البلاغ.

كما يجب على المؤسسات المعنية تحويل الأوراق المالية المتداولة داخل نظام التداول الإلكتروني المعنية والحقوق المرتبطة بها من قبل الأشخاص المذكورين أعلاه، في أجل أقصاه شهر من تاريخ انقضاء مدة 15 سنة، لهيكل الإيداع المركزي للسندات الذي يقوم بتجميعها وتسليمها للوسيط المكلف بالإدارة المعين للغرض من قبل الوزير المكلف بالمالية لبيعها وفق التشريع الجاري به العمل في أجل أقصاه 6 أشهر وإيداع محصول البيع مباشرة بالحساب الجاري للخرينة المفتوح لدى البنك المركزي التونسي.

لا تنسحب الأحكام المذكورة أعلاه على الحسابات والمستحقات الراجعة للقصر وفاقدي الأهلية والمحجور عليهم ما لم يتم، حسب الحالة، بلوغ سن الرشد أو رفع التحجير أو إعادة اكتساب الأهلية.

كما يتعين على هذه المؤسسات إيداع التصاريح المستوجبة في الأجل القانونية ولو في غياب مبالغ أو أوراق مالية أو مستحقات معنية بالتصريح.

وبالنسبة للمبالغ المالية والأوراق المالية والمستحقات التي انقضت في شأنها الأجل المنصوص عليها سابقاً في تاريخ 31 ديسمبر 2024 يجب على المؤسسات المعنية، نشر قائمة في أصحاب الحسابات والمستحقين بالرائد الرسمي للإعلانات القانونية والشرعية والعدلية في أجل أقصاه 30 أفريل 2025 مع إعلامهم في نفس هذا الأجل بأي وسيلة تترك أثراً كتابياً بسقوط حق المطالبة بهذه المبالغ في موفى جوان 2025 طبقاً لأحكام هذا الفصل.

وتتولى المؤسسات المعنية، في أجل أقصاه 15 جويلية 2025 التصريح بالمبالغ والأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها وتحويلها للحساب الجاري للخرينة المفتوح لدى البنك المركزي التونسي وذلك مع مراعاة الأحكام الخاصة بالأوراق المالية المذكورة أعلاه.

ويجب على المؤسسات المعنية بواجب التصريح والتحويل إعلام أصحاب الحسابات أو المستحقين بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا بتاريخ حلول أجل تحويل الأموال لفائدة الدولة أو القيام بعملية إعادة الشراء أو تحويل الأوراق المالية إلى هيكل الإيداع المركزي للسندات لبيعها ونشر قائمة في الأشخاص المعنيين بالرائد الرسمي للإعلانات القانونية والشرعية والعدلية وذلك في أجل لا يقل عن 6 أشهر قبل حلول هذا التاريخ.

كما يجدر التذكير في هذا الإطار بالأحكام الخاصة باحتساب اجال تصريح وتحويل المبالغ والأوراق المالية والمستحقات كما جاءت بالفصل 44 من القانون المذكور:

تحتسب مدة 5 سنوات أو 15 سنة للتصريح وتحويل المبالغ والأوراق المالية والمستحقات، حسب الحالة، ابتداء من غرة جانفي للسنة الموالية للسنة التي تم خلالها:

- إجراء آخر عملية على الحساب من قبل صاحبه،
- قفل الحساب الجاري بالنسبة للفواضل الإيجابية غير المسترجعة من أصحابها طبقا لأحكام العدد 5 من الفصل 732 (جديد) من المجلة التجارية،
- حلول الأجل بالنسبة لحسابات الادخار المقترنة بأجل والحسابات لأجل وحسابات الادخار في الأسهم،
- حلول الأجل بالنسبة إلى عقود التأمين على الحياة وتكوين الأموال أو علم مؤسسة التأمين بوفاة المؤمن له،
- بلوغ سن الرشد أو رفع التحجير أو إعادة اكتساب الأهلية، حسب الحالة، بالنسبة إلى الحسابات والمست للقصر وفاقدي الأهلية والمحجور عليهم،
- رفع العقل أو الاعتراضات على الحسابات والمستحقات أو صدور أحكام باتة في شأنها.

وفيما يتعلق بالحالات الخاصة بإمكانية استرجاع المبالغ المحولة، والإجراءات الواجب اتباعها في هذا الصدد، يتعين على المؤسسات المعنية الرجوع إلى الأحكام الواردة بالفصل 44 من القانون المشار إليه أعلاه.

ويجدر التذكير بأن أي تأخير في التصريح بالمبالغ المستحقة أو في تحويلها، أو إخلال بالواجبات المنصوص عليها بالفصول 43 الي 48 من القانون المذكور، يعرّض مرتكبيه للخطايا والغرامات المنصوص عليها بالفصل 47 من نفس القانون.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Rappel des dispositions réglementaires applicables aux billets de trésorerie

Dans le cadre de son engagement constant en faveur de la transparence, du bon fonctionnement du marché et de la protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier (CMF) souhaite rappeler certaines dispositions réglementaires encadrant l'émission et le traitement des titres de créances négociables, en particulier les billets de trésorerie, instruments de financement relevant du marché monétaire.

Le CMF souligne, à ce titre, le rôle central des **banques domiciliataires** dans la sécurisation des opérations liées aux billets de trésorerie, particulièrement lorsqu'un souscripteur opérant sur le marché financier intervient sur ce type d'instrument, il incombe à la banque domiciliataire de procéder à **toutes les vérifications requises**. Celles-ci portent notamment sur **l'identité de l'émetteur, sa capacité juridique, sa solvabilité**, ainsi que sur la régularité de l'opération. L'exercice rigoureux de cette responsabilité contribue à préserver l'intégrité du marché et à renforcer la confiance des investisseurs.

Par ailleurs, les billets de trésorerie doivent être **codifiés** et **admis aux opérations du dépositaire central des titres (Tunisie Clearing)**, conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2020-20 du 17 novembre 2020. Il est également important de rappeler que **les informations transmises par le domiciliataire via le portail de Tunisie Clearing doivent refléter fidèlement les termes du contrat** conclu entre les parties.

Dans le cadre de leurs travaux de contrôle externe, le CMF **recommande vivement aux commissaires aux comptes** de solliciter auprès de Tunisie Clearing **un état détaillé des émissions de billets de trésorerie et de certificats de dépôt souscrits**. Cet état est de nature à faciliter les vérifications de concordance nécessaires au bon accomplissement de leur mission.

Enfin, le CMF invite **les gestionnaires d'OPCVM** à faire preuve de toute la diligence requise lors de l'évaluation de la qualité du sous-jacent des billets de trésorerie intégrés dans les portefeuilles. Dans une perspective de gestion prudente et responsable, il est **fortement recommandé** de privilégier les titres émis par des **sociétés cotées, notées, ou bénéficiant d'un aval bancaire**, conformément aux meilleures pratiques de gestion et dans l'intérêt des porteurs de parts.

Le CMF demeure pleinement mobilisé pour accompagner les intervenants dans l'application rigoureuse de ces dispositions, gage de sécurité et de confiance sur le marché.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

**La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications
« SOTETEL »**

Siège social : Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-

La Sotetel a l'honneur de convoquer les actionnaires minoritaires de la Société à assister à l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra le mardi 4 juin 2025 à 10 heures à la salle de formation au siège de la société sis à la rue des Entrepreneurs, Z.I. Charguia 2 – 2035, la Soukra, Ariana, et ce, à l'effet de délibérer sur le point unique de l'ordre du jour suivant :

- Election et désignation de deux représentants des actionnaires minoritaires au poste d'administrateur au conseil d'administration pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2027.

On entend par actionnaires minoritaires au sens de la réglementation en vigueur, les personnes physiques détenant individuellement 0,5 % au plus du capital de la SOTETEL et les institutionnels détenant chacun 5 % au plus du capital de la SOTETEL.

La liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la Décision Générale du CMF n°23 du 10 mars 2020 sont mises à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la société.

Cette convocation est personnelle et l'accès à la réunion se fera sur présentation d'une pièce d'identité pour les personnes physiques et d'un pouvoir de représentation dûment établi pour les personnes morales. La délégation de pouvoirs est permise par un acte dûment signé par le mandant.

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société Tunisienne d'Automobiles « STA »
Siège Social : ZI Borj Ghorbel Ben Arous**

La Société Tunisienne d'Automobiles –STA- informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 10 mai 2025, a proposé à l'assemblée générale ordinaire la distribution de 500 000 dinars soit 0,250 dinar par action (action de nominal 10 DT).

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV L'EPARGNANT

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Rue Hédi Nourira - Tunis

En application de la 4^{ème} Résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 avril 2025, SICAV L'EPARGNANT informe ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2024 un dividende de **6,486 dinars** par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du mardi **20 mai 2025** aux guichets de la STB selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'EPARGNANT, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 20 mai 2025 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au lundi 19 mai 2025 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'EPARGNANT.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991
Siège social : Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

En application de la 4ème Résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 avril 2025, SICAV L'INVESTISSEUR informe ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2024 un dividende de **2,477 dinars** par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du vendredi **23 mai 2025** aux guichets de la STB selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'INVESTISSEUR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 23 mai 2025, la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au jeudi 22 mai 2025 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997
Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société, au titre de l'exercice 2024, approuve ledit rapport.

Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024 et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers y afférant, approuve lesdits états financiers.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser les sommes distribuables de l'exercice 2024 à hauteur de 11.290.464,939 TND. Elles sont constituées du résultat d'exploitation d'un montant 11.058.138,354 TND auquel s'ajoute la régularisation du résultat d'exploitation 232.326,585 TND.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler les mandats des membres du conseil d'administration suivants :

- L'Union Internationale de Banques
- Madame Salma Bouaziz
- Les Grands Moulins de Nabeul représenté par Khaled Fekih
- Madame Moufida Hamza

Les administrateurs – dont les mandats sont ainsi renouvelés - exerceront leurs fonctions pour un nouveau mandat de trois ans, soit jusqu'à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de Monsieur Walid LAKHDHARI en tant que membre du conseil d'administration. Il exercera ses fonctions d'administrateur pour un mandat de trois ans, soit jusqu'à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de 7.500 TND (Sept mille cinq cents Dinars) à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024. L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer les modalités de distribution desdits jetons de présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

Liste des membres du conseil d'administration

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997
Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Union Internationale de Banques « UIB » (2 postes)	Banque	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ International SICAR ➤ L'Internationale de Recouvrement de Créances ➤ UIB FINANCE ➤ Société Monétique Tunisie : ➤ Société Interbancaire de Télé compensation « SIBTEL » ➤ Inter Bank Services « IBS » ➤ Académie des Banques Et Finances « ABF » ➤ UIB Assurances
Mme Moufida HAMZA	Responsable du Pôle Finance à l'UIB	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'Internationale de Recouvrement de Créances ➤ International SICAR
Mme Leila HAMROUNI	Chef de la Direction de Conformité à l'UIB	Néant
Mme Salma BOUAZIZ	Directeur Financier de la Société Immobilière ZEMNI	Néant
Société Les Grands Moulins de Nabeul	Meunerie	Membre du Conseil d'Administration de la société « Néapolis Immobilière »

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	126,610	126,631
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	177,188	177,217
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	142,702	145,975	145,999
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	159,217	159,247
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	151,079	151,100
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	156,872	156,901
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	143,898	143,918
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	58,761	58,771
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,363	43,371
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	147,282	147,310
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	129,147	129,170
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	128,694	128,717
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	108,189	110,945	110,966
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	103,158	103,176
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	104,071	104,091
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
16	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,626	22,630
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	157,150	157,187
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	150,658	150,689
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,332	14,334
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	218,288	218,327
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	122,756	122,777
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	127,970	127,992
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,866	17,870
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	113,703	113,726
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	108,691	108,710
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,402	2,405
SICAV MIXTES						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	79,289	79,289
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	166,099	165,938
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	125,855	125,599
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	134,623	134,633
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	180,102	179,932
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	663,098	662,811
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	147,761	147,749
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	211,572	211,308
35	FCP VALEURS AL KAOUTHIER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	125,691	125,599
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	171,965	171,937
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	201,131	200,997
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	183,753	183,669
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	32,379	32,318
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	111,433	111,377
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,281	1,280
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,356	1,356
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	100,743	100,759
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 815,155	2 825,614
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	291,913	292,858
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,838	3,862
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,341	3,360
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	53,690	52,575
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,538	1,540
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,432	1,433
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,498	1,497
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,509	19,585
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	15,296	15,319
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	20,220	20,303
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 150,378	6 153,187
SICAV ACTIONS						
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	105,131	117,358	117,374
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,633	1,640

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
58 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	116,519	116,537
59 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	102,013	104,260	104,278
60 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	112,667	112,687
61 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	109,460	109,477
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	115,343	115,359
63 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	111,271	111,291
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	108,043	108,061
65 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	112,384	112,402
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	112,892	112,912
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	110,262	110,278
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	103,818	103,836
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/24	6,692	106,862	109,590	109,610
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	112,508	112,522
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	108,860	108,879
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	104,994	105,010
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	112,715	112,732
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	101,886	101,904
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,670	118,685	118,703
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	110,667	110,699
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	115,445	115,465
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	104,448	104,474
79 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 108,605	1 108,760
80 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	11 055,355	11 058,173
81 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	105,974	108,661	108,680
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
82 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	114,097	114,240
83 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	110,695	110,937
SICAV MIXTES							
84 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	72,593	72,369
85 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	138,792	138,747
86 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,394	18,380
87 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	358,725	358,528
88 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 623,062	2 622,417
89 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	69,980	69,951
90 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,026	54,028
91 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	113,219	113,220
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
92 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,313	11,315
93 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	20,344	20,322
94 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	20,908	20,847
95 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	17,822	17,791
96 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	105,361	105,089
97 FCP AL IMTEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	93,604	93,469
98 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	98,015	97,899
99 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	117,258	117,034
100 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	111,188	111,195
101 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,365	13,378
102 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	111,214	110,896
103 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	95,232	95,017
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
104 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	97,168	108,815	108,954
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	134,484	134,855
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	173,110	173,587
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	175,180	175,156
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	228,646	229,948
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	209,608	210,631
110 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	208,138	208,664
111 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	33,225	33,422
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	11 772,924	11 819,107
113 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
114 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	104,448	116,185	116,260
115 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	6 082,038	6 077,364
116 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,184	12,244
117 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	192,765	193,677
118 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	13 782,548	13 812,931
119 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	11 297,464	12 334,247	12 339,052
120 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	10 545,220	10 590,242
121 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	11 576,794	11 638,684
122 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	10 564,496	10 606,537
123 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	12,420	12,484
124 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	119,303	120,145
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	106,223	107,145
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	132,643	132,889
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 190,348	1 196,774

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29. ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45. Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66. Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Informations Post AGO

Wifack International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 avril 2025, Wifack International Bank publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I. Les résolutions adoptées

القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية تصادق على طريقة وأجال الدعوة لانعقاد هذه الجلسة وتعلن عن قانونية وصلاحياتها للتداول في النقاط المدرجة في جدول الأعمال.

تم عرض هذا القرار على التصويت ووقعت المصادقة عليه بالإجماع

القرار الثاني:

إن الجلسة العامة العادية وبعد استماعها إلى تقرير مجلس الإدارة حول تصرف سنة 2024 وإلى التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بنفس السنة المحاسبية، تصادق على تقرير مجلس الإدارة.

تم عرض هذا القرار على التصويت ووقعت المصادقة عليه بالإجماع

القرار الثالث:

إن الجلسة العامة العادية وبعد استماعها إلى تقرير هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية لسنة 2024، تأخذ علماً بهذا التقرير.

تم عرض هذا القرار على التصويت ووقعت المصادقة عليه بالإجماع

القرار الرابع:

إن الجلسة العامة العادية وبعد اطلاعها على القوائم المالية للسنة المحاسبية 2024 واستماعها إلى التقرير العام لمراقبي الحسابات، تصادق على القوائم المالية المقفلة في 31 ديسمبر 2024 والتي تحتوي على مجموع الموازنة بـ

1.725.007.442,532 دينار وعلى نتيجة صافية بـ 9 243 185,713 (+) دينار.

تم عرض هذا القرار على التصويت ووقعت المصادقة عليه بالإجماع

القرار الخامس:

إن الجلسة العامة العادية وبعد استماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلق بالعمليات المسجلة سنة 2024 والمنصوص عليها بالفصل 200 وما بعده والفصل عدد 475 من مجلة الشركات التجارية والفصلين 43 و62 من القانون عدد 48-2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 المتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية، تأخذ علماً بمحتوى هذا التقرير وتصادق على ما ورد فيه.

تم عرض هذا القرار على التصويت ووقعت المصادقة عليه بالإجماع

القرار السادس:

تبرئ الجلسة العامة العادية تماماً وبدون أي تحفظ ذمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرفهم بعنوان سنة 2024.

تم عرض هذا القرار على التصويت ووقعت المصادقة عليه بالإجماع

القرار السابع:

تسجل الجلسة العامة العادية أن النتيجة الصافية لسنة 2024 بلغت **9 243 185,713** (+) دينار وباعتبار أن النتائج المؤجلة للسنة المحاسبية 2023 بلغت **20 970 350,068** (-) دينار، تقرر تبويب النتيجة على النحو التالي:

العنوان	المبلغ بالدينار
النتيجة الصافية لسنة 2024:	9 243 185,713
احتياطي استثمارات معفاة من الضريبة	-9 100 000,000
احتياطي إعادة الاستثمار متاح (قابل للتصرف)	4 200 000,000
نتائج مؤجلة 2023:	-20 970 350,068
مجموع النتائج المؤجلة 2024:	-16 627 164,355

تم عرض هذا القرار على التصويت ووقعت المصادقة عليه بالإجماع

القرار الثامن:

طبقا لمقتضيات المطة الأولى من الفصل 412 من القانون عدد 41 لسنة 2024 المتعلق بتنقيح بعض أحكام المجلة التجارية واتمامها، تصادق الجلسة العامة العادية على احداث خط تمويل بقيمة 8% من أرباح البنك لسنة 2024 أي ما يعادل 739.454,857 دينار، يخصص لتمويل المشاريع الصغرى والمتوسطة ويقع تفعيل هذا الإجراء فور صدور الأمر الحكومي المحدد لشروط ومعايير إسناد التمويلات.

تم عرض هذا القرار على التصويت ووقعت المصادقة عليه بالإجماع

القرار التاسع:

طبقا لأحكام الفصل 472 من مجلة الشركات التجارية وبعد استماعها لتقرير مجلس الإدارة حول القوائم المالية المجمعة وتقرير مراقبي الحسابات، تصادق الجلسة العامة العادية على القوائم المالية المجمعة لبنك الوفاق الدولي المقفلة في 2024/12/31.

تم عرض هذا القرار على التصويت ووقعت المصادقة عليه بالإجماع

القرار العاشر:

قررت الجلسة العامة العادية تجديد تعيين أعضاء مجلس الإدارة لمدة ثلاث سنوات (2025 و2026 و2027) تنتهي عند انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنظر في القوائم المالية لسنة 2027 كما يلي:

- المؤسسة الإسلامية لتنمية القطاع الخاص: مقعدين
- السيد محمد الهادي بن عياد: مقعد
- شركة بروسيد «PROSID»: مقعد
- شركة «CIF-CICAF»: مقعد
- صندوق الودائع والامانات: مقعد.
- السيد باسم تنتوش : مقعد.
- السيد المنجي الحيدري، عضو مستقل: مقعد
- السيد هشام الزبيدي، عضو مستقل: مقعد
- السيد احمد كريم الحاج رمضان، عضو ممثلا لصغار المساهمين: مقعد

تدعو الجلسة العامة أعضاء المجلس للاجتماع حال انتهاء أشغالها لتعيين رئيس مجلس الإدارة وتكوين مختلف اللجان المنبثقة عنه طبقا للقوانين الجاري بها العمل.

تم عرض هذا القرار على التصويت ووقعت المصادقة عليه بالإجماع

القرار الحادي عشر:

قررت الجلسة العامة العادية تعيين أعضاء هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية لمدة ثلاث سنوات (2025 و2026 و2027) تنتهي عند انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنتظر في القوائم المالية لسنة 2027 كما يلي:

- الدكتور محسن بوشمال: رئيس
- الدكتور محمد الغروبي: عضو
- الدكتور برهان النفاتي: عضو

تم عرض هذا القرار على التصويت ووقعت المصادقة عليه بالإجماع

القرار الثاني عشر:

ترخص الجلسة العامة العادية اصدار قرض رقاعي أو عدة قروض رقاعية طبقا لمعايير الصيرفة الإسلامية عادية أو مشروطة وأو صكوك إسلامية أو قروض أجنبية بمبلغ جملي قدره 150 مليون دينار على مدى ثلاث سنوات وتفوض لمجلس الإدارة كل الصلاحيات اللازمة لتحديد ترتيبات اجراء العملية.

تم عرض هذا القرار على التصويت ووقعت المصادقة عليه بالإجماع

القرار الثالث عشر:

تفوض الجلسة العامة العادية لكل حامل لنسخة او مستخرج من هذا المحضر القيام بكافة إجراءات التسجيل والإيداع والإشهار القانوني.

تم عرض هذا القرار على التصويت ووقعت المصادقة عليه بالإجماع

II. Le Bilan après affectation du résultat comptable

(Montants exprimés en Dinars)

Désignation	31-déc.-24	31-déc.-23
AC01 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	130 942 179	124 318 558
AC02 Créances sur les établissements bancaires et financiers	163 555 745	156 644 119
AC03 Créances sur la clientèle (*)	1 220 356 409	995 896 903
AC04 Portefeuille titres commercial	49 088	41 691
AC05 Portefeuille d'investissement	43 506 895	43 193 289
AC06 Valeurs immobilisées (*)	60 510 597	56 270 835
AC07 Autres actifs	106 086 529	85 161 361
TOTAL ACTIFS	1 725 007 442	1 461 526 756
PA01 Banque Centrale, CCP	115 181 796	115 129 535
PA02 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	38 801 674	60 953 723
PA03 Dépôts de la clientèle	1 160 702 207	903 800 835
PA04 Dettes de financements et Ressources spéciales	84 673 615	101 546 358
PA05 Autres passifs	148 294 846	112 423 888
TOTAL PASSIFS	1 547 654 138	1 293 854 339
CP01 Capital	150 000 000	150 000 000
CP02 Réserves	28 199 541	23 222 419
CP03 Actions propres	(335 155)	(694 663)
CP04 Autres capitaux propres	16 116 082	16 115 011
CP05 Résultats reportés	(16 627 164)	(20 970 350)
CP06 Résultat de l'exercice	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	177 353 304	167 672 417
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	1 725 007 442	1 461 526 756

III- L'état d'évolution des capitaux propres

(Montants exprimés en Dinars)

	Capital social	Complément d'apport	Réserve légale	Réserve statutaire	Réserves facultatives	Autres Réserves	Actions Propres	Réserve pour fonds spécial	Titres assimilés à des capitaux propres	Résultats reportés	Modification comptable	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres N-1	150 000 000	-	1 867 419	30 000	1 615 000	17 030 000	(694 663)	678 011	15 437 000	(25 763 196)	-	7 472 846	167 672 417
Affectation résultat 2023										7 472 846	-	(7 472 846)	-
Variation de la période		77 122				2 680 000	359 508	1 071		(2 680 000)			437 701
Résultat de la période.												9 243 186	9 243 186
Capitaux Propres au 31 déc 2024 avant affectation du résultat	150 000 000	77 122	1 867 419	30 000	1 615 000	19 710 000	(335 155)	679 082	15 437 000	(20 970 350)	-	9 243 186	177 353 304
Affectation du Résultat de l'exercice 2024 selon l'AGO du 25 Avril 2025						9 100 000				143 186		(9 243 186)	-
Affectation de la Réserve de réinvestissement devenue disponible						(4 200 000)				4 200 000			-
Capitaux Propres au 31 déc 2024 après affectation du résultat	150 000 000	77 122	1 867 419	30 000	1 615 000	24 610 000	(335 155)	679 082	15 437 000	(16 627 164)	-	-	177 353 304

IV-Liste des membres du Conseil d'administration :

Membres	Qualité	Représenté par	Mandats	Principales activités professionnelles
Mr Basem Ali TANTUSH	Président	Lui-même	2025-2027	Ancien Directeur à l'ICD et Ancien Directeur Général de Yakeen Bank
M. Mohamed Hedi BEN AYED	Membre	Lui-même	2025-2027	Président Directeur Général du Groupe Ben Ayed Président Directeur Général de Intermetal
Sté PROSID	Membre	M. Mohamed SAIDANE	2025-2027	Gérant- Fondateur de Sté PROSID Président du Conseil d'administration à INTERMETAL
ICD	Membre	M. Taoufik LACHHEB	2025-2027	Directeur Général de BIM
ICD	Membre	M. Baha Eddine KRIMILI	2025-2027	Directeur des investissements au sein de la ICD
CDC	Membre	Mme Nejia GHARBI	2025-2027	Directrice Générale de la CDC
Sté CIF SICAF	Membre	M. Mohamed Riadh ZAFZOUF	2025-2027	Président Directeur Général de la société HERMES Capital
Représentant petits porteurs	Membre	M. Ahmed Karim HAJ ROMDHANE	2025-2027	Ancien Directeur du Pôle Contrôle Général à Banque Zitouna Consultant pour les PME depuis janvier 2022
M. Hichem ZBIDI	Membre	Administrateur indépendant	2025-2027	Gérant- Fondateur de Leptis Capital
M. Mongi HIDRI	Membre	Administrateur indépendant	2025-2027	Ancien Directeur central des résolutions

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La SOCIETE CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M Ahmed SAHNOUN (Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F) et M Fayçal HAMROUNI.

Arrête au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2024</u>	<u>31-déc</u> <u>2023</u>
ACTIFS			
<u>Actifs non courants</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		5 599 883	5 116 004
Moins : amortissements		-3 819 670	-3 555 315
	1	<u>1 780 213</u>	<u>1 560 689</u>
Immobilisations corporelles		1 095 881 895	1 060 892 690
Moins : amortissements		-550 740 880	-500 301 205
	2	<u>545 141 015</u>	<u>560 591 485</u>
Immobilisations financières		61 576 210	56 176 352
Moins : provisions		-96 217	-96 217
	3	<u>61 479 993</u>	<u>56 080 135</u>
		<u>608 401 221</u>	<u>618 232 309</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>			
Autres actifs non courants	4	-	32 600
		<u>608 401 221</u>	<u>618 264 909</u>
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		144 157 632	141 229 264
Moins : Provisions		-951 101	-951 101
	5	<u>143 206 531</u>	<u>140 278 163</u>
Clients et comptes rattachés		39 515 406	35 318 794
Moins : Provisions		-7 547 721	-6 770 163
	6	<u>31 967 685</u>	<u>28 548 631</u>
Autres actifs courants	7	38 381 555	75 440 773
Liquidités et équivalents de liquidités	8	51 565 274	11 518 323
		<u>265 121 045</u>	<u>255 785 890</u>
<u>Total des actifs courants</u>			
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u><u>873 522 266</u></u>	<u><u>874 050 799</u></u>

BILAN
Arrête au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> 2024	<u>31-déc</u> 2023
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		343 624 940	343 624 940
Réserve légale		588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		151 619 117	151 619 117
Résultats reportés		46 457 647	-8 735 500
Amortissements différés		-285 768 020	-285 768 020
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		258 331 719	203 138 572
Résultat net de l'exercice		70 256 035	55 193 147
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	9	328 587 754	258 331 719
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	10	239 835 063	263 425 651
Crédits bail	11	1 630 341	1 503 349
Comptes courants actionnaires	12	52 277 356	52 277 356
Autres passifs non courants	13	14 715 110	16 551 218
Provisions pour risques et charges	14	9 838 005	8 574 240
<u>Total des passifs non courants</u>		318 295 875	342 331 814
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	43 935 891	67 097 539
Autres passifs courants	16	93 937 487	103 894 500
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	88 765 259	102 395 227
<u>Total des passifs courants</u>		226 638 637	273 387 266
Total des passifs		544 934 512	615 719 080
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		873 522 266	874 050 799

ETAT DE RESULTAT
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>NOTE</u>	<u>31-déc</u> <u>2024</u>	<u>31-déc</u> <u>2023</u>
<u>Produits d'exploitation</u>			
Revenus	18	421 573 245	431 588 146
Production immobilisée	19	7 261 787	10 667 436
Total produits d'exploitation		428 835 032	442 255 582
<u>Charges d'exploitation</u>			
Variation des stocks de produits finis et des encours		-13 491 583	-5 618 366
Achats d'approvisionnements consommés	20	205 008 536	217 565 998
Charges de personnel	21	42 989 018	41 941 993
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	55 571 977	53 686 765
Autres charges d'exploitation	23	29 505 200	32 031 503
Total des charges d'exploitation		319 583 148	339 607 893
<u>Résultat d'exploitation</u>		109 251 884	102 647 689
Charges financières	24	-45 930 637	-49 485 220
Produits financiers	24	5 018 935	3 893 573
Produits des placements	25	2 052 963	20 090
Autres gains ordinaires	26	1 272 798	235 548
Autres pertes ordinaires	27	-421 706	-1 108 076
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		71 244 237	56 203 604
Impôt sur les sociétés		-988 202	-1 010 457
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		70 256 035	55 193 147

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	31-déc	31-déc
	2024	2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	472 142 890	470 314 466
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnel	-348 877 056	-353 166 760
Intérêts payés	-4 889 346	-8 224 322
Impôts et taxes payés	-30 374 417	-28 647 353
Autres flux	40 273 699	-2 928 824
Encaissement des produits de placement	16 643	7 108
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	128 292 413	77 354 315
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-14 885 805	-14 241 846
Flux liés aux immobilisations financières	-1 848 302	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-16 734 107	-14 241 846
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant des emprunts bancaires	50 681 002	1 450 000
Intérêts payés sur Emprunts	-31 164 038	-31 976 565
Remboursements des emprunts bancaires	-78 191 914	-32 865 266
Remboursements des crédits Leasing	-2 497 844	-2 068 650
Remboursement /encaissement des crédits de gestion (net)	-11 130 021	10 284 450
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-72 302 815	-55 176 031
Variation de Trésorerie	39 255 491	7 936 438
<i>Trésorerie en début d'exercice</i>	638 743	-7 297 695
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	39 894 234	638 743

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés: Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT

Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
Total apport net	110.628.081

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2019 de la société Carthage Cement a décidé d'augmenter le capital social de 223.774.773 DT par l'émission de 223.774.773 nouvelles actions de valeur nominale de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 0,2 DT par actions. Cette augmentation n'a été souscrite qu'à hauteur de 77% du montant décidé soit la souscription de 171.490.527 actions nouvelles, ce qui aboutit à une augmentation du capital social de 171.490.527 DT et une prime d'émission de 34.298.105 DT, réalisée à hauteur de 68.235.149 DT par compensation de créances (Conversion de comptes courants actionnaires BINA CORP) et 137.553.484 DT en numéraire.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n°2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99% dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veilleuse) et 49% dans le capital de la société « MANDUCEM SRL » (basé en Italie) en association avec son client « PETROCEM ».

Les titres de participation sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3).

II. Evènements significatifs

II.1. Litiges significatifs

Carthage Cement a conclu le 24 février 2010 deux contrats comme suit :

- Un contrat de construction de l'usine de ciment avec FLSmidth, EKON Industry et PROKON Manufacturing.
- Un contrat d'exploitation et de maintenance avec FLS Global et NLS.

Ces deux contrats ont été sujet à deux différends entre les parties contractantes.

A. Différends liés au contrat de construction :

Le premier différend lié au contrat de construction a débouché sur une action pénale en Tunisie et une action arbitrale devant la chambre de commerce internationale (CCI) .

1) Action pénale en Tunisie

- En effet, le 17 décembre 2013, Carthage Cement a déposé une plainte pénale en Tunisie alléguant l'existence d'une surfacturation frauduleuse pour un montant de 30 millions d'euros dans le cadre du contrat de construction.
- Ladite plainte pénale a donné lieu à des poursuites pénales contre les anciens dirigeants de Carthage Cement Mr Lazhar STA et Mr Belhassen TRABELSI, un employé de FLS et deux intermédiaires soit Mongi SAADI et Issam SAADI.
- Le 07 février 2019, le tribunal de première instance de Tunis a acquitté tous les accusés.
- Le 15 novembre 2019, la cour d'appel de Tunis a infirmé la décision du Tribunal de première instance de Tunis et a condamné Mr Lazhar STA et Mr Belhassen Trabelsi pour « abus de biens sociaux » et le restant pour complicité. La cour d'appel a aussi condamné tous les prévenus solidairement à payer à Carthage Cement un montant de 30 millions d'euros (selon taux de change en vigueur en 2010) en sa qualité de partie civile et à titre de dédommagement.
- Le 21 avril 2020, FLS a transféré 2 millions d'euros à Carthage Cement en niant toute responsabilité concernant la surfacturation illicite présumée.
- Le 26 novembre 2019, Mr Lazhar STA s'est opposé à l'arrêté d'appel rendu en son absence.
- Le 31 janvier 2025, la cour d'appel a statué sur l'opposition de Mr Lazhar STA et l'a condamné au paiement à Carthage Cement en tant que partie civile le montant de 28 millions d'euros (selon taux de change en vigueur en 2010).

2) Action arbitrale devant CCI

- Le 31 janvier 2022, Carthage Cement a déposé une demande d'arbitrage devant la CCI contre FLS- EKON et PROKON pour violation des conditions contractuelles et a demandé au tribunal arbitral de les condamner à payer 28 millions d'euros à Carthage Cement.
- En date du 27 mai 2024, Carthage Cement et les contractants (FLS- EKON- PROKON) ont signé un accord de règlement amiable des deux différends soumis à l'arbitrage CCI par Carthage Cement, soit l'affaire de surfacturation de 30 millions d'euros et l'affaire des commissions illégales au niveau du contrat d'exploitation.

Le conseil d'administration de Carthage Cement, lors de sa réunion du 21/05/2024, a autorisé le directeur général à signer ledit accord portant ce qui suit :

- FLS- EKON et PROKON s'engagent à payer à Carthage Cement la somme de 12.000.000€ douze millions d'euros (exécuté le 01/07/2024).

- FLS- EKON et PROKON abandonnent définitivement au profit de Carthage Cement tous les montants leur revenant et gelés entre les mains de Carthage Cement (soit un montant de 3,8 millions d'euros).

Cela en sus des 2 millions d'euros qui ont été versé par FLS à Carthage Cement au mois d'avril 2020.

De son côté Carthage Cement s'est engagé à arrêter toute poursuite contre les intimés.

Du fait que le montant de surfacturation a impacté le coût initial de la construction, le management a procédé donc à la soustraction de ce montant de 30 millions d'euros (en retenant son équivalent en DT en cours historique conformément aux termes du jugement) de la valeur brute des immobilisations concernées. Le gain au titre des amortissements antérieures à 2020 (correspondant aux amortissements excédentaires relative au montant surfacturé) a été constaté parmi les autres gains de l'exercice 2020 et ce conformément aux normes comptables Tunisiennes.

Le tableau suivant présente un récapitulatif de l'impact comptable de cette opération :

Désignation	En DT
Bilan :	
▪ Construction Cimenterie	(31 084 965)
▪ Installations Techniques Cimenterie	(31 516 514)
▪ Amortissements constructions Cimenterie	6 562 381
▪ Amortissements Installations techniques Cimenterie	9 980 229
▪ Produits à recevoir au 31.12.2023	40 920 987
▪ Virement reçu de FLsmidth suite accord à l'amiable avec la partie étrangère en juillet 2024	(40 355 960)
▪ Solde produits à recevoir au 31.12.2024*	565 027
▪ Dettes envers les constructeurs de la cimenterie*	15 375 460
▪ Virement reçu de FLsmidth (Trésorerie)	6 305 032
Etat de résultat :	
▪ Gains Ordinaires	16 542 610

Il est à rappeler aussi qu'un montant de 8,2 MDT est déjà constaté en actif (depuis 2016), annulant l'impact du mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 («Memorandum of Understanding »- MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles.

B. Différends liés au contrat d'exploitation :

Deux différends ont surgi comme suit :

- Le premier différend est lié à une suspicion de l'existence d'une surfacturation d'une commission illégale au niveau du contrat d'exploitation.
- Le deuxième différend est lié à la clôture du contrat d'exploitation et de maintenance de l'usine.

1) Commission illégale lié au contrat d'exploitation

Deux actions ont été engagées à ce niveau à savoir une action pénale en Tunisie et une action arbitrale devant CCI Paris.

a. Action pénale en Tunisie

- Lors des investigations liées au dossier de surfacturation citée en haut, il a été évoqué l'existence aussi d'une commission illégale au niveau du contrat d'exploitation de la cimenterie.
- Le 06 juillet 2017, Carthage Cement a déposé une plainte pénale pour suspicion d'existence de la commission illégale au niveau du contrat. Le 13 mars 2020, une enquête a été ouverte par le juge d'instruction et une expertise a été commandée. A la date d'arrêté des états financiers, le dossier est encore en cours.

b. Action arbitrale CCI

- Le 09 avril 2022, Carthage Cement a soumis à FLS Global et NLS un avis de différend annonçant l'enclenchement d'une procédure arbitrale.
- L'affaire des commissions illégales a été concernée aussi par l'accord amiable du 27 mai 2024. En effet, en contrepartie de l'abandon par Carthage Cement des poursuites pénales contre FLS, NLS et leurs préposés dans cette affaire, il fût convenu que : FLS et NLS renoncent aux sommes actuellement gelées sur les comptes bancaires de NLS en Tunisie au profit de Carthage Cement (les sommes gelées par le juge d'instruction en charge de cette affaire sont estimées à 5,2 millions d'euros soit 17.500.000 DT), il est à préciser à ce niveau que la levée du gel sur les comptes de NLS en Tunisie n'a pas encore était autorisée par le juge d'instruction.

Il est à préciser que comme convenu les poursuites pénales continueront à l'encontre des parties Tunisiennes.

2) Différend lié à l'expiration du contrat d'exploitation :

A l'occasion de la passation suite à l'expiration du contrat d'exploitation en septembre 2019, un différend a surgi entre Carthage Cement et NLS qui a débouché sur une action pénale enclenché par Carthage Cement en Tunisie et la notification d'un différend auprès de la CCI mais un accord amiable a été conclu entre les parties à la suite d'une action de médiation dans le cadre de l'arbitrage CCI, ledit accord prévoit ce qui suit :

- L'abandon par FLS de la caution de garantie de 3.152.700 DT détenue par Carthage Cement en guise de caution de bonne fin.
- La fourniture gratuite d'une pièce de rechange stratégique à un prix estimé à 1.022.472 euros.

Cet accord amiable a été autorisé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 décembre 2023.

II.2. Situation financière de la société et performance au 31 décembre 2024

Compte tenu du résultat bénéficiaire de 2024, la société Carthage Cement a accumulé des pertes reportées de 169 millions de dinars au 31 décembre 2024. Ces pertes sont essentiellement dues aux éléments suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Un surcoût enregistré par rapport au coût de l'investissement initial prévu pour la cimenterie ayant entraîné le recours à des crédits supplémentaires à court terme ainsi que des concours bancaires pour boucler le schéma de financement ainsi qu'un coût élevé de la sous-traitance de la production de ciment (voir note II).
- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie ainsi que la surcapacité de production de ciment en Tunisie ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Pour faire face à cette situation difficile, la société a entrepris depuis 2019 les actions suivantes :

- Une restructuration financière ayant abouti à :
 - ✓ une opération d'augmentation du capital de 171 MDT (en plus d'une prime d'émission de 35 MDT). Cette augmentation du capital a été rémunérée par apport en cash et par la conversion de certaines dettes.
 - ✓ une restructuration des emprunts bancaires avec le pool bancaire (une période de grâce de 18 mois a été accordée, baisse du taux d'intérêt à TMM +1,5%);
- Une restructuration opérationnelle par un plan de départ volontaire ayant contribué à la réduction de l'effectif de la société ;
- Rupture du contrat NLS et la reprise de la production du Clinker par les moyens de la société ce qui a donné lieu à d'importantes économies de coûts ;

Par ailleurs et sur la base de ces actions, le management de la société a établi un business plan pour la période 2025-2029 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements.

Ainsi et en tenant compte de la performance financière réalisée courant les trois derniers exercices et du plan de restructuration, la société a pu surmonter les difficultés d'exploitation et de trésorerie qu'elle a connues durant les années précédentes.

III. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes (« NCT ») telles que définies par la loi n°96-112 et le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

IV. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

La société « Carthage Cement SA » détient 49% du capital de la société « MANDUCEM ». En vertu de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, la société « Carthage Cement SA » répond à la définition de société mère et devrait, de ce fait, établir des états financiers consolidés conformément aux dispositions de l'article 471 du même code.

Toutefois et étant donné que cette dernière est une société nouvellement créée et n'ayant pas enregistré de transactions significatives depuis sa création, elle n'a pas encore produit d'états financiers.

Ainsi Carthage Cement, n'a pas pu établir des états financiers consolidés pour l'exercice 2024. Toutefois, au vu du caractère non significatif de cette nouvelle entité, cette situation n'impacte pas les états financiers de Carthage Cement.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

IV.1. Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

IV.2. Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Les immobilisations corporelles produites en interne (production immobilisée) sont capitalisées selon les coûts directs engagés (frais de personnel, dotation aux amortissements des équipements de production et consommables) ainsi qu'une allocation des coûts indirects de production.

Par la suite, les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière	50 ans
Constructions (autre que la cimenterie)	10 ans
Constructions cimenterie	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	Entre 6,6 et 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

Courant l'exercice 2020, la société Carthage Cement a procédé au reclassement des pièces de rechange spécifiques parmi les immobilisations corporelles.

Les pièces de rechange spécifiques non encore consommées sont présentées parmi les immobilisations corporelles comptabilisées en immobilisations corporelles en cours.

Les pièces de rechange spécifiques sont amorties sur la base de la durée de vie de chaque pièce.

IV.3. Contrats de location financement

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

IV.4. Les charges à répartir

Les charges à répartir sont relatives aux gratifications de fin service accordés au personnel de la société dans le cadre du plan de restructuration consistant en un plan de départ volontaire.

Ils sont résorbés sur une durée de trois ans à partir de leur engagement.

IV.5. Les stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice. Il est à noter que vu la spécificité de certains produits, la société fait appel à un expert technique (géologue) pour l'inventaire de certains éléments des stocks (agrégats, clinker et quelques matières premières). L'inventaire physique de ces stocks font appel à des techniques d'estimation et des paramètres qui sont fournis par les experts techniques.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange non spécifiques sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

IV.6. Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

IV.7. Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

IV.8. Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

IV.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

IV.10. Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

IV.11. Transactions en monnaie étrangère

Les achats et les règlements en monnaie étrangère sont convertis en DT selon le cours de change de la date d'opération.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

V. Contrôles fiscaux et sociaux en cours

V.1. Contrôle fiscal 2008-2010

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société. En date du 12/11/2016, le tribunal d'appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à Carthage Cement le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société. La Cour de cassation n'a pas encore rendu son jugement à la date de publication des présents états financiers.

V.2. Contrôle fiscal 2011-2012

Un deuxième contrôle, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014,

l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

En décembre 2017, ce contrôle fiscal a été partiellement clôturé par une reconnaissance de dette relative à la retenue à la source, TFP et TCL pour un montant de 89.072 DT dont 48.328 DT en pénalités et la notification d'une Taxation d'Office de 619.552 DT relative au principal des acomptes provisionnels.

Par ailleurs, des reports d'impôts ont été constatés, en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés, respectivement pour 1.589.170 DT et 1.814.618 DT. La société Carthage Cement a saisi le tribunal de première instance en contestation à la taxation. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 26 février 2020. La société a interjeté en appel ce jugement.

Une provision de 2.770.873 DT a été constatée dans les états financiers en couverture de ces différents contrôles fiscaux.

V.3. *Contrôle social*

La société a reçu en date du 13 février 2024 un avis pour une vérification sociale couvrant les trois exercices 2021, 2022 et 2023. Les résultats de ce contrôle ont été notifiés à la société le 09 mai 2024 portant une taxation de 2.520.097 DT en principal et 670.950 DT en pénalités

Après échanges avec l'administration sociale, la société a signé, le 27 mars 2025, un arrangement avec la CNSS portant sur le remboursement d'un montant de 2.082.636 réparti sur 36 mensualités.

A/ ACTIFS**NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent à la clôture de l'exercice 2024 un solde de 1.780.213 DT, contre 1.560.689 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000
Licences	1 539 205	1 287 148
Logiciels	767 815	745 671
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	580 515	370 837
Immobilisations incorporelles brutes	5 599 883	5 116 004
Amortissements des immobilisations incorporelles	-3 819 670	-3 555 315
Immobilisations incorporelles nettes	1 780 213	1 560 689

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2024 un solde net de 545.141.015 DT, contre 560.591.485 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	8 101 692	7 602 612
Carrière	111 707 060	111 707 060
Constructions	505 065 527	493 929 910
Installations climatiseurs	102 066	102 066
Installations téléphoniques	162 560	162 560
Matériel de transport	1 534 228	1 534 228
Matériel industriel	20 224 942	19 576 669
Matériel informatique	2 354 194	2 253 444
Mobilier & Matériel de bureau	2 074 495	1 899 977
Installations techniques cimenterie	308 739 429	308 577 333
Matériel Ready Mix	62 889	62 889
Matériel acquis en leasing	51 910 953	49 481 906
Pièces de rechanges spécifiques	34 931 239	21 763 160
Immobilisations corporelles en cours	13 814 425	14 821 664
Immobilisations corporelles en cours - PDR Spécifique	32 130 274	24 451 290
Immobilisations corporelles brutes	1 095 881 895	1 060 892 690
Amortissements des immobilisations corporelles	-550 740 880	-500 301 205
Immobilisations corporelles nettes	545 141 015	560 591 485

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU 31/12/2024	
	Solde au	Acquisitions	Régularisation	Transfert	Solde au	Solde au	Cession	Dotations		Solde au
	31/12/2023				31/12/2024	31/12/2023				31/12/2024
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	1 890 370	-	135 000	2 025 370	674 630
Logiciels	745 671	22 144	-	-	767 815	745 058	-	973	746 031	21 784
Licence	1 287 148	252 057	-	-	1 539 205	907 539	-	128 382	1 035 921	503 284
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	2-	12 348	12 348	-	-	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	370 837	209 678	-	-	580 515	-	-	-	-	580 515
Total immobilisations incorporelles	5 116 004	483 879	-	-	5 599 883	3 555 315	-	264 355	3 819 670	1 780 213
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	7 602 612	231 837	-	267 243	8 101 692	4 140 005	-	548 050	4 688 055	3 413 637
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	40 214 541	-	2 234 142	42 448 683	69 258 377
Constructions	493 929 910	-	-	11 135 617	505 065 527	228 686 491	-	22 945 737	251 632 228	253 433 299
Installations techniques cimenterie	308 577 333	162 096	-	-	308 739 429	156 358 607	-	15 502 514	171 861 121	136 878 308
Installations climatiseurs	102 066	-	-	-	102 066	102 066	-	-	102 066	-
Installations téléphoniques	162 560	-	-	-	162 560	162 560	-	-	162 560	-
Engins de carrière acquis en leasing	49 481 906	3 140 434	-711 387	-	51 910 953	43 177 221	-711 387	2 540 891	45 006 725	6 904 228
Matériel de transport	1 534 228	-	-	-	1 534 228	1 368 527	-	143 732	1 512 259	21 969
Matériel industriel	19 576 669	507 070	-	141 203	20 224 942	14 520 182	-	722 431	15 242 613	4 982 329
Matériel informatique	2 253 444	100 750	-	-	2 354 194	1 877 995	-	221 101	2 099 096	255 098
Mobilier & Matériel de bureau	1 899 977	174 518	-	-	2 074 495	1 415 058	-	187 859	1 602 917	471 578
Matériel ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	43 095	-	3 145	46 240	16 649
Pièces de rechanges spécifiques	21 763 160	-	-	13 168 079	34 931 239	8 234 857	-	6 101 460	14 336 317	20 594 922
Immobilisations corporelles en cours (A)	39 272 954	15 056 223	16 327 663	-24 712 142	45 944 699	-	-	-	-	45 944 699
Total immobilisations corporelles	1 060 892 690	19 372 928	15 616 276	-	1 095 881 895	500 301 205	-711 387	51 151 062	550 740 880	545 141 015
Total des immobilisations	1 066 008 694	19 856 807	15 616 276	-	1 101 481 778	503 856 520	-711 387	51 415 417	554 560 550	546 921 228

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit au 31 décembre 2024 :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Titres de participation Les Carrelages Berbères	350 883	350 883
Titres de participation MANDUCEM	318 833	318 833
Prêts au personnel	906 826	1 196 434
Dépôts et cautionnements versés	9 331 589	9 024 376
Compte courant BINA CORP (*)	50 668 079	45 285 826
Immobilisations financières brutes	61 576 210	56 176 352
Provisions immobilisations financières	-96 217	-96 217
Immobilisations financières nettes	61 479 993	56 080 135

(*) : Voir Note 28-2 pour plus de détail.

NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants présentent au 31 décembre 2024 à un solde nul. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Charges à répartir	10 181 163	10 181 163
Résorption des charges à répartir	-10 181 163	-10 148 563
Solde net des autres actifs non courants	-	32 600

NOTE N°5 : STOCKS

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2024 à un solde net de 143.206.531 DT, contre 140.278.163 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une hausse de 2.928.368 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Pièces de rechanges	23 046 540	24 423 690
Produits finis Agrégats	2 819 492	2 273 944
Produits semi-finis Agrégats	81 605 140	72 291 196
Stocks Ciments	3 598 033	3 520 412
Matières premières READYMIX	21 468	73 536
Stocks matières premières cimenterie	7 030 804	4 100 410
Stocks Clinker	20 642 430	17 087 958
Emballages	4 462 351	4 432 813
Stock en transit	843 469	12 947 741
Gasoil	87 905	77 564
Total brut	144 157 632	141 229 264
Moins : Provisions	- 951 101	- 951 101
Total net	143 206 531	140 278 163

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2024 à un solde net de 31.967.685 DT, contre 28.548.631 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une hausse de 3.419.054 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Clients – Agrégats	3 247 870	4 166 771
Clients – Ciments	6 093 895	10 507 223
Clients - Ready mix	2 808 334	2 175 627
Clients douteux	7 547 721	6 770 163
Clients, effets à encaisser	19 817 586	11 699 010
Total brut	39 515 406	35 318 794
Moins : Provisions /Clients	-7 547 721	-6 770 163
Total net	31 967 685	28 548 631

NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2024, à 38.381.555 DT, contre 75.440.773 DT à la clôture de l'exercice 2023 et se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Etat impôts et taxes	24 812 592	22 964 588
Créance sur des parties liées (Voir note 28)	746 269	750 909
Affaire Groupe FLS (*)	8 794 585	49 150 545
Produits à recevoir	2 191 697	1 312 812
Charges constatées d'avance	1 856 313	1 281 820
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144
Total brut	38 821 600	75 880 818
Moins : provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-440 045	-440 045
Total net	38 381 555	75 440 773

(*) : Ce montant correspond essentiellement au produit à recevoir au titre de l'affaire de surfacturation et les litiges avec les constructeurs de la cimenterie (cf notes explicatives II-1).

NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent à la clôture de l'exercice 2024 un total de 51.565.274 DT, contre 11.518.323 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Placements en titres SICAV	1 082	1 101
Placements en titres	71 228	66 265
Placements à terme	40 000 000	-
Banques (a)	7 109 345	6 768 915
Blocage et déblocage	4 357 980	4 655 636
Caisses	25 639	26 406
Total	51 565 274	11 518 323

(a) Le détail est le suivant :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Banque de Tunisie	6 425 179	3 415 647
Banque Tuniso-Koweitienne	89 204	56 628
Banque de Tunisie et des Emirats	5 877	29 717
Arab Tunisian Bank	-	1 054 481
Banque Nationale Agricole	43 068	65 004
Zitouna Bank	61 114	277 589
QNB	24 621	61 291
TSB	6 073	-
North Africa International Bank	154	154
BIAT	3 615	16 685
Société Tunisienne de Banque	364	476
BTL	71 325	1 791 243
Amen Bank	378 751	-
Total	7 109 345	6 768 915

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent 328.587.754 DT au 31 décembre 2024, contre 258.331.719 DT au 31 décembre 2023.

La structure du capital se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

<i>Liste des actionnaires</i>	<i>Structure du capital</i>	
	<i>Nombre d'actions</i>	<i>% de détention</i>
BINA CORP	138 146 603	40,20%
Etablissements financiers	61 836 220	18,00%
El Karama Holding	51 026 716	14,85%
Etat Tunisien	10 819 622	3,15%
Public	81 795 779	23,80%
TOTAL	343 624 940	100,00%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente dans la page suivante :

Tableau de variation des capitaux propres

Désignation	Capital social	Prime de scission	Prime d'émission	Réserves légales	Résultats reportés (*)	Amortissements différés (*)	Résultats de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2022	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	-44 385 872	-285 768 020	35 650 372	203 138 572
Affectation du résultat 2022	-	-	-	-	35 650 372	-	-35 650 372	-
Résultat de la période close le 31 décembre 2023	-	-	-	-	-	-	55 193 147	55 193 147
Soldes au 31 Décembre 2023	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	-8 735 500	-285 768 020	55 193 147	258 331 719
Affectation du résultat 2023	-	-	-	-	55 193 147	-	-55 193 147	-
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	-	70 256 035	70 256 035
Soldes au 31 Décembre 2024	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	46 457 647	- 285 768 020*	70 256 035	328 587 754

Fiscalement, les pertes reportables ont été totalement absorbées par les bénéfices réalisés, les bénéfices futures seront imputés aux amortissements différés.

TABLEAU DES EMPRUNTS
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Solde au 31/12/2023			Mouvements de l'exercice						Solde au 31/12/2024		
	Total en début de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an	Encaissement rééchelonnement nouv LT	Reclassement LT	Remboursement Rééchelonnement LT	Additions Rééchelonnement CT/	Reclassement CT	Remboursements CT et rééchelonnement	Total en fin de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an
AMEN BANK	14 800 137	13 069 367	1 730 770	-	-1 262 128	-	1 450 000	1 262 128	-2 438 814	13 811 323	11 807 239	2 004 084
ATB	6 511 628	5 581 395	930 233	-	-744 186	-	-	744 186	-744 186	5 767 442	4 837 209	930 233
ATTIJARI	13 851 482	12 814 413	1 037 069	-	-1 156 887	-	-	1 156 887	-1 043 943	12 807 539	11 657 526	1 150 013
BH	46 956 669	42 860 081	4 096 588	-	-4 119 821	-	-	4 119 821	-3 768 334	43 188 335	38 740 260	4 448 075
BIAT	18 122 222	16 051 111	2 071 111	-	-2 071 111	-	-	2 071 111	-2 071 111	16 051 111	13 980 000	2 071 111
BNA	47 413 228	37 510 180	9 903 048	47 426 665	-11 240 019	-32 336 362	-	11 240 019	-15 076 866	47 426 665	41 360 464	6 066 201
BT	62 165 395	54 394 710	7 770 685	-	-7 172 940	-	-	7 172 940	-7 172 940	54 992 455	47 221 770	7 770 685
BTE	8 434 065	7 730 642	703 423	-	-764 079	-	-	764 078	-703 422	7 730 642	6 966 563	764 079
BTK	13 206 035	11 384 513	1 821 522	-	-1 821 522	-	-	1 821 522	-1 821 522	11 384 513	9 562 991	1 821 522
BTL	16 875 000	14 375 000	2 500 000	-	-2 500 000	-	-	2 500 000	-2 500 000	14 375 000	11 875 000	2 500 000
STB	40 792 964	35 762 367	5 030 597	-	-5 030 599	-	-	5 030 600	-5 030 598	35 762 367	30 731 768	5 030 599
TSB	15 984 909	11 891 872	4 093 037	1 804 337	-2 601 936	-	-	2 601 936	-3 483 816	14 305 430	11 094 273	3 211 157
Total	305 113 734	263 425 651	41 688 083	49 231 002	-40 485 228	-32 336 362	1 450 000	40 485 228	-45 855 552	277 602 822	239 835 063	37 767 759

NOTE N°11 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse à la clôture de l'exercice 2024 un solde de 1.630.341 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse des crédits bail par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2025	1 226 396	951 995	274 401
2026	808 196	635 102	173 094
2027	748 581	661 576	87 005
2028	351 624	338 662	12 962
Total général	3 134 797	2 587 335	547 462
Total à moins d'un an	1 231 395	956 994	274 401
Total à plus d'un an	1 903 402	1 630 341	273 061

NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Le solde de cette rubrique qui s'élève à la clôture de l'exercice 2024 à 52.277.356 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA*	23 227 401	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA*	29 049 955	29 049 955
Total	52 277 356	52 277 356

* Le décompte des intérêts sur le compte courant Lazhar STA a été suspendu à compter du mois de novembre 2019 suite à l'affaire de surfacturation (voir note 28-I).

NOTE N°13 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 31 décembre 2024 à 14.715.110 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>
Compte courant associé BINA CORP chez BINA HOLDING	41 119 701
Créance BINA TRADE	-20 438 483
Dette envers BINA HOLING	20 681 218
Avance payée en 2022	-1 500 000
Paiement 2023	-2 630 000
Paiement 2024	-1 836 108
Solde dette BINA HOLDING (*)	14 715 110

(*) : Voir Note 28.2 pour plus de détail.

NOTE N°14 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

La rubrique provisions pour risques et charges se détaille comme suit à la clôture de l'exercice 2024 :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 065 509	1 614 067
Autres provisions pour risques et charges	6 771 235	5 958 912
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261
Total	9 838 005	8 574 240

NOTE N°15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse à la clôture de l'exercice 2024 un solde de 43.935.891 DT, contre 67.097.539 DT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Fournisseurs d'exploitation	26 151 332	46 551 011
Fournisseurs, effets à payer	17 223 194	19 886 401
Fournisseurs d'immobilisations	466 896	565 659
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483
Retenue de garantie	92 986	92 985
Total	43 935 891	67 097 539

NOTE N°16 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2024, un total de 93.937.487 DT, contre 103.894.500 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Clients, avances et acomptes	18 148 935	28 071 500
Etat impôts et taxes	56 780 726	59 015 904
Loyer exploitation carrière	90 641	110 342
Rémunérations dues aux personnels	911 470	1 312 336
Dettes envers les parties liées	42 592	42 592
CNSS	5 743 110	6 130 205
Personnel, charges à payer	5 431 143	4 444 349
Congés à payer	867 902	816 429
Autres passifs courants	5 655 451	3 628 886
Provisions pour risques et charges	64 339	64 339
Compte d'attente	201 178	257 618
Total	93 937 487	103 894 500

NOTE N°17 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent à la clôture de l'exercice 2024 un solde de 88.765.259 DT, contre 102.395.227 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	37 767 759	41 688 083
Echéances à moins d'un an sur crédits bail	956 994	1 426 027
Intérêts courus	5 184 866	4 171 680
Billets de trésorerie	250 000	950 000
Crédits de gestion (financement de stock et préfinancement d'export)	27 912 000	31 527 000
Crédits financement devises	5 022 600	11 752 440
Concours bancaires	11 671 040	10 879 997
Total	88 765 259	102 395 227

(*) Les concours bancaires qui totalisent au 31 décembre 2024 un solde de 11.671.040 DT contre 10.879.997 DT au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Banque de Tunisie	2 223 275	3 368 323
Arab Tunisian Bank	427 416	-
Attijari Bank	219 311	573 594
Al Baraka Bank	1 951	1 746
Banque Nationale Agricole	1 535 639	1 499 736
TSB	-	99 392
BH Bank	2 716 090	184 193
Société Tunisienne de Banque	2 970 869	3 456 733
Amen Bank	1 576 487	1 696 278
Arab Banking Corporation	2	2
Total	11 671 040	10 879 997

B/ RESULTAT DE L'EXERCICE**NOTE N°18 : REVENUS**

Les revenus enregistrés en 2024 s'élèvent à 421.573.245 DT et s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Ventes des produits de carrière	22 810 107	21 479 941
Ventes de béton prêt à l'emploi	9 062 585	10 828 630
Ventes Clinker	4 331 761	19 698 963
Ventes Clinker à l'export	-	6 700 000
Ventes ciments	382 538 281	369 916 962
Pompage et transport Béton	1 765 563	1 934 437
Chargements et transports Agrégat	1 018 014	931 870
Chargements et transports Ciment	46 934	97 343
Total	421 573 245	431 588 146

NOTE N°19 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Travaux pistes carrière	1 077 634	1 247 829
Travaux préparatoires	1 334 275	2 572 438
Aménagements front	766 288	2 504 006
Aires de stockage	4 083 590	4 343 163
Total	7 261 787	10 667 436

NOTE N°20 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Explosifs	3 508 120	3 810 773
Gasoil et Lubrifiants	3 538 522	5 337 028
Pièces de rechange	16 391 254	13 437 056
Achats de matières premières Ready mix	1 536 873	2 254 087
Achats de matières consommables cimenterie	24 054 934	32 455 497
Achats PETCOKE	61 882 644	70 147 991
Achats emballages	25 664 068	24 053 536
Autres achats	9 116 231	10 635 621
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	65 855 443	58 974 160
Achats non stockés de matières et fournitures	1 746 525	1 877 094
Variation de stocks des pièces de rechange	-5 378 215	- 3 265 439
Variation de stocks des matières premières Ready mix	52 069	23 949
Variation de stock matières premières cimenterie	-2 959 932	-2 175 355
Total	205 008 536	217 565 998

NOTE N°21 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Salaires et compléments de salaires	35 280 206	34 254 233
Cotisations sociales	7 263 296	6 915 304
Autres charges sociales	445 516	772 456
Total	42 989 018	41 941 993

NOTE N°22 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	264 355	350 198
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	51 151 062	48 561 955
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	32 600	850 968
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 346 401	4 100 000
Dotations aux provisions pour créances douteuses	1 021 412	355 302
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	278 296
Reprise sur provisions et amortissements	-243 853	-809 954
Total	55 571 977	53 686 765

NOTE N°23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Loyers et charges locatives	5 079 385	6 623 270
Entretiens et réparations	10 292 341	9 980 531
Assurances	2 539 555	2 552 446
Études, recherches et divers services extérieurs	86 659	97 481
Jetons de présence	123 750	123 000
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>18 121 690</u>	<u>19 376 728</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 422 201	2 608 871
Publicités, publications, relations publiques	138 029	148 981
Déplacements, missions et réceptions	741 004	759 560
Dons et subventions	770 012	746 690
Transports	5 945 735	6 091 750
Frais postaux et de télécommunications	303 625	309 155
Services bancaires et assimilés	1 063 875	951 965
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>10 384 481</u>	<u>11 616 972</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	714 487	748 639
T.C.L	252 614	212 977
Droits d'enregistrement et de timbres	115 192	102 455
Autres impôts et taxes	126 768	100 760
Remboursement TFP	-182 880	-107 872
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>1 026 181</u>	<u>1 056 959</u>
Transfert de charges (autres charges)	-27 152	-19 156
Total des autres charges d'exploitation	<u>29 505 200</u>	<u>32 031 503</u>

NOTE N°24 : CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Les charges financières se détaillent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêts sur emprunts	32 321 635	33 900 546
Intérêts sur leasing	338 279	418 025
Agios débiteurs	1 731 301	2 155 452
Frais d'escomptes	9 871 991	11 976 698
Pertes de change	548 270	24 885
Pénalités de retards	1 119 161	1 009 614
Total	<u>45 930 637</u>	<u>49 485 220</u>

Les produits financiers affichent en 2024 un total de 5.018.935 DT contre un total de 3.893.573 DT en 2023. Ils présentent des intérêts générés sur le compte courant de BINA CORP.

NOTE N°25 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Gains nets sur cession de valeurs mobilières	16 643	2 556
Produits sur les placements	2 028 739	4 552
Produits financiers	7 581	12 982
Total	2 052 963	20 090

NOTE N°26 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Remboursement Assurance	40	238
Autres gains ordinaires	1 253 598	228 719
Vente déchets ciment	19 160	6 591
Total	1 272 798	235 548

NOTE N°27 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Pénalités de retard sur non-recouvrement des dettes fiscales et sociales	-421 287	-927 331
Autres (pertes ordinaires)	-419	-180 745
Total	-421 706	-1 108 076

NOTE N°28 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- COMPTES COURANTS Actionnaires (dettes)

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA CORP » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA. Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du « Financial Close ».
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent aux même des intérêts.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Courant 2020, le montant du compte courant actionnaire de BINA CORP a été converti en capital.

De même, il y a eu la suspension depuis novembre 2019 la constatation des intérêts sur le compte courant associé Lazhar STA.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2024 un solde de 52.277.356 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 955
Total	<u>52 277 356</u>

2- COMPTES COURANTS Actionnaires (créances)

Dans le cadre de l'assainissement de la société BINA TRADE et pouvoir recouvrir la créance BINA TRADE considérée douteuse pour un montant total de 20.438.483 DT, un accord a été signé en 2023 par Carthage Cement prévoyant la cession par BINA HOLDING à Carthage Cement d'une partie de son compte tenu chez la société BINA CORP pour un montant de 41.119.701 DT (Société détenant 40,2% du capital de Carthage Cement). Ce compte courant continuera à être rémunéré avec un taux de TMM+3% avec un minimum de 8%, les intérêts calculés seront capitalisés trimestriellement à partir de la date de signature du contrat. Un montant de 20.438.483 DT de ce compte courant servira au paiement de la créance BINA TRADE chez Carthage Cement et le reste du montant soit 20.681.218DT sera payé par Carthage Cement à BINA HOLDING sur 5 ans dont 1.500.000 DT ont été déjà payés par Carthage Cement à BINA HOLDING en 2022.

Ainsi, un acte de cession de créance d'un montant de 41.119.701 DT a été signé le 1^{er} mars 2023 entre les sociétés BINA HOLDING et CARTHAGE CEMENT en présence de la société BINA CORP a été signé ainsi. Également, un contrat de garantie de la cession de créance de BINA HOLDING chez BINA CORP au profit de CARTHAGE CEMENT a été signé le 28/02/2023 entre BINA CORP et CARTHAGE CEMENT (CC) en présence de BINA HOLDING accordant à CARTHAGE CEMENT les garanties suivantes :

- Un droit de priorité sur les revenus futurs. Il est à préciser que BINA CORP jouit d'une participation de 40,20% dans le capital de CC et (i) que son actif lui permettrait d'honorer largement son passif et que CC pourrait recouvrir le compte courant actionnaire dès la cession des titres de participation détenus dans le capital de cette dernière (CC) et (ii) qu'elle pourrait entamer le remboursement du compte courant actionnaire dès le prélèvement des dividendes futurs qui seraient distribués par CC.
- Un nantissement sur les actions de CC détenues par BINA CORP C, à hauteur de 20.500.000 actions CC. Ledit nantissement sera opéré sur le montant total de la transaction, soit 41.119.701DT et exécutable à hauteur de la créance de BINA TRADE augmentée des montants décaissés réellement par CARTHAGE CEMENT au profit de BINA HOLDING. Sachant que ledit nantissement est assorti de la condition de sa levée au moment de la cession du bloc d'actions détenu par BINA CORP dans le capital de CARTHAGE CEMENT ; BINA CORP se chargera dans ce cas d'honorer tout le dû de CC par le versement d'une quote-part du produit de cession.

Au 31 décembre 2024, le solde du compte présente un solde 50.668.079 DT y compris les produits financiers constatés courant cet exercice, totalisent 5.018.935 DT en hors taxes.

Par ailleurs, la dette envers BINA HOLDING présente, au 31 décembre 2024, un solde de 14.715.110 DT détaillé comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>
Compte courant associé BINA CORP chez BINA HOLDING	41 119 701
Créance BINA TRADE	-20 438 483
Dette envers BINA HOLDING	20 681 218
Avance payée en 2022	-1 500 000
Paiement 2023	-2 630 000
Paiement 2024	-1 836 108
Solde dette BINA HOLDING (*)	14 715 110

3- BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part à mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agréats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

En 2023, et suite à la concrétisation des termes de la convention de cession partielle du compte courant associé appartenant à Bina Holding, Carthage Cement a procédé à l'apurement de la totalité de la dette envers Bina Trade pour une somme de 20.438.483 DT (voir note précédente).

Par ailleurs, la société BINA Trade a facturé en 2024 à Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 906.981 DT. De sa part, la société CARTHAGE CEMENT a facturé à BINA Trade les frais de location d'une voiture de tourisme (loyer mensuel de 1.500 DT).

Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 6.728 DT au 31 décembre 2024.

4- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année.

A la fin de l'année 2023, la propriété de l'immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société a été transférée à la société IMMOBILIERE EMNA N (Représenté par sa gérante Mme Emna Neifar, fille de l'actionnaire M. Fathi Neifar). A cet effet, un avenant du contrat de location a été conclu le 1er février 2024 faisant remplacer le nom du bailleur Mr Fathi Neifar par la société IMMOBILIERE EMNA N.

- La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2024 s'élève à un montant hors taxes de 840.024 DT.
- La charge d'électricité facturée par Monsieur Fathi Neifar et par la société IMMOBILIERE EMNA N s'élève respectivement à 5.922 DT (janvier 2024) et 89.534 DT.
- Le solde fournisseur Monsieur Fathi Neifar arrêté au 31 décembre 2024 est nul.
- Le solde fournisseur IMMOBILIERE EMNA N arrêté au 31 décembre 2024 est nul.

5- PETROLCEM

Au cours de l'exercice 2024, la « STE PETROLCEM », associé de la société Carthage Cement dans le capital de « MANDUCEM », a acheté auprès de Carthage Cement du ciment pour un montant en HT de 20.452.996 DT. Le solde client de la société « PETROLCEM » est créancier de 2.439 DT au 31 décembre 2024.

6- MANDUCEM SRL

Carthage Cement n'a pas réalisé en 2024 des ventes à l'export avec la société MANDUCEM. Au 31 décembre 2024, le solde client de la société « MANDUCEM » s'élève à 729.878 DT et correspond principalement à la dernière opération de vente de clinker effectuée en novembre 2022.

7- Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

<u>Autres actifs courants</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	117 681	122 321
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Total actifs	746 269	750 909
<u>Autres passifs courants</u>		
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	5 768	5 768
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD (d)	14 209	14 209
Total passifs	42 592	42 592

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2024 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 117.681 DT au 31 décembre 2024.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2024. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.769 DT au 31 décembre 2024.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012.

Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 5.768 DT au 31 décembre 2024.

- (d) La société Carthage Cement a signé le 1^{er} janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 31 décembre 2024.

NOTE N°29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
1/ Engagements donnés	
a) Garanties personnelles	
*Autres Garanties	413 952
b) Garanties réelles	
* Hypothèques	796 443 346
*Nantissement	706 650 634
c) Effets escomptés et non échus et Factoring	13 309 161
d) Impayés Commerciaux non débités	-
TOTAL	1 516 817 093
2/ Engagements reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en TN	15 640 000
*Cautionnements en \$ US	22 985
TOTAL	15 713 195

NOTE N°30 : Solde intermédiaire de gestion

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2024 :

PRODUITS	31/12/2024	31/12/2023	CHARGES	31/12/2024	31/12/2023	SOLDES	31/12/2024	31/12/2023
Revenus	421 573 245	431 588 146						
Production immobilisée	7 261 787	10 667 436						
Variation des stocks de produits finis et des encours	13 491 583	5 618 366						
Total	442 326 615	447 873 948	Achats consommés	205 008 536	217 565 998	Marge sur coût matière	237 318 079	230 307 950
Marge sur coût matière	237 318 079	230 307 950	Autres charges externes	28 479 019	30 974 544	Valeur ajoutée	208 839 060	199 333 406
Valeur ajoutée	208 839 060	199 333 406	Impôts et taxes	1 026 181	1 056 959			
			Charges de personnel	42 989 018	41 941 993			
				44 015 199	42 998 952	Excédent brut d'exploitation	164 823 861	156 334 454
Excédent brut d'exploitation	164 823 861	156 334 454	Autres pertes ordinaires	421 706	1 108 076			
Autres gains ordinaires	1 272 798	235 548	Charges financières nettes	40 911 702	45 591 647			
Produits de placement	2 052 963	20 090	Dotations aux amortissements et aux provisions	55 571 977	53 686 765			
			Impôts sur les sociétés	988 202	1 010 457			
Total	168 149 622	156 590 092	Total	97 893 587	101 396 945	Résultat des activités ordinaires	70 256 035	55 193 147

Rapports des commissaires aux comptes

Tunis le 12 mai 2025

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société CARTHAGE CEMENT SA (« CARTHAGE CEMENT » ou « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 328.587.754 DT, y compris le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 70.256.035 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société CARTHAGE CEMENT au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

A la date de notre opinion, nous n'avons pas reçu toutes les réponses à nos lettres de circularisation adressées aux banques. Nous avons mis en place des procédures alternatives, cependant, les réponses manquantes peuvent nécessiter d'étendre nos investigations et de réexaminer nos conclusions.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur

ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) **Litiges juridiques**

La société est actuellement impliquée dans plusieurs litiges juridiques significatifs. L'issue de ces affaires, notamment celles décrites dans la note II aux états financiers, est intrinsèquement incertaine et pourrait avoir un impact important sur les états financiers. À la date de clôture des états financiers, la direction, les membres de la gouvernance, avec le cas échéant l'appui des conseillers juridiques, font preuve de jugement significatif pour évaluer la probabilité des résultats et estimer les effets financiers potentiels, y compris la reconnaissance et la mesure de leur impact sur les états financiers et les informations connexes.

Compte tenu de la complexité, du jugement et de l'impact financier potentiel de ces affaires, nous avons considéré les litiges comme une question d'audit clé.

Nos procédures d'audit ont consisté à :

- Comprendre le processus pour identifier et évaluer les affaires juridiques.
- Procéder à la circularisation des avocats et exploitation des réponses reçues.
- Examiner l'évaluation de la direction et la documentation connexe pour les affaires juridiques importantes et examiner les procès-verbaux des réunions des organes de gouvernance et évaluer si d'autres éléments probants corroborent les informations fournies par la direction.
- Interroger la direction et les conseillers juridiques externes sur l'état actuel des litiges en cours pour corroborer leur évaluation professionnelle de leur issue probable.
- Évaluer si l'impact financier de ces litiges a été raisonnablement estimé et reflété dans les états financiers et apprécier la pertinence des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant les litiges eu égard aux exigences des normes comptables tunisiennes.

b) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant brut de 39.515.406 DT et provisionnées à hauteur de 7.547.721 DT. Pour évaluer le caractère recouvrable de ces créances, la société examine, à chaque date de clôture, la présence d'indices de dépréciation en se basant sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et il est calculé par la différence entre la valeur comptable de ces créances et leur valeur recouvrable estimée.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'analyse de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence de garanties éventuelles ainsi que les éléments qualitatifs considérés par le management tels que des informations sur les perspectives et performances futures des créanciers. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

Observations

Nous attirons votre attention sur :

1. La note II.1 qui fait état, d'une part, de l'affaire de surfacturation intentée par CARTHAGE CEMENT contre les représentants des constructeurs de la cimenterie (FLSmidth, PROKON, EKON), ainsi que les actionnaires fondateurs et membres du conseil d'administration Lazhar STA et Belahassen Trabelsi, et deux intermédiaires (représentants de la société FLSmidth en Tunisie) et d'autre part, l'affaire intentée par CARTHAGE CEMENT concernant un soupçon d'une commission illégale se rapportant au contrat d'exploitation de la cimenterie.

Un accord à l'amiable a été conclu avec certaines parties, à savoir FLSmidth, FLSmidth Global, NLS, PROKON et EKON, aboutissant à l'encaissement en juillet 2024 d'un montant de 40.355.960 DT (comptabilisé au niveau des états financiers). Les procédures judiciaires liées à ces affaires contre les autres parties sont toujours en cours.

2. Les notes V-1 et V-2 aux états financiers qui indiquent les contrôles fiscaux subis par la société au cours des exercices antérieurs et qui demeurent non clôturés à la date du présent rapport. La provision constatée au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 pour couvrir ces contrôles s'élève à 2.770.873 DT. CARTHAGE CEMENT estime il n'est pas nécessaire de constater une provision supplémentaire pour ces deux contrôles (ainsi que pour l'extrapolation des résultats de ces contrôles sur les exercices non prescrits).

Les procédures liées aux affaires intentées par CARTHAGE CEMENT ainsi qu'au contrôles fiscaux susmentionnés, sont toujours en cours à la date du présent rapport. Leur

impact définitif sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ne peut pas ainsi être déterminé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration (« rapport de gestion »).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie,

permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres

facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures du contrôle interne pouvant impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F**

Fayçal HAMROUNI

Ahmed SAHNOUN

Rapport Spécial

Tunis le 12 mai 2025

Messieurs les actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le conseil d'administration du 1^{er} février 2024 a autorisé le Directeur Général à actualiser les crédits de gestion existants, à conclure de nouveaux crédits relais pour des montants dépassant 5.000.000 DT, à restructurer et rééchelonner les crédits bancaires, à signer les contrats correspondants et à fournir aux banques les garanties et sûretés nécessaires demandées.

Dans ce cadre, la société Carthage Cement a conclu, en décembre 2024, un contrat de rééchelonnement de l'encours du crédit de consolidation contracté auprès de la BNA pour un montant total de 47.427 KDT. Ce crédit sera désormais remboursable mensuellement, avec une première échéance fixée au 28 février 2025 et une dernière échéance prévue pour le 31 mars 2032.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024 :

- 1- La société a conclu courant 2019 un accord de consolidation des dettes bancaires auprès de l'Amen Bank pour un montant de 16.000.000 DT pour le remboursement des échéances impayées pour un montant de 1.650.088 DT.
- 2- La société a conclu courant 2020 avec les banques des accords de consolidation et de rééchelonnement des dettes à moyen et long terme pour un montant global de 346.690.096 DT moyennant une période de grâce de 18 mois et un taux d'intérêts de TMM+1,5%. Cette transaction a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 03 janvier 2020. Le détail par banque se présente comme suit :

Banques	Montant en DT
Amen Bank	1 375 246
BTK	18 509 341
Attijari Bank	16 210 000
Arab Tunisian Bank	8 000 000
BH Bank	54 879 617
STB	53 116 048
Banque de Tunisie	79 500 000
BNA	59 963 789
BIAT	23 300 000
BTL	22 500 000
BTE	9 336 055
Total	346 690 096

- 3- Les dettes envers les établissements bancaires au titre des dettes à long et moyen terme présentent, au 31 décembre 2024, un total de de 277.602.822 DT (cf. note au états financiers n°10).
- 4- Au 31 décembre 2024, les dettes de CARTHAGE CEMENT liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant total de 2.587.335 DT dont 956.994 DT à moins d'un an et 1.630.341 DT à plus d'un an.

- 5- Au 31 décembre 2024, le solde des billets de trésorerie, des crédits de gestion et des crédits de financement en devise conclus par CARTHAGE CEMENT s'élève respectivement à 250.000 DT, 27.912.000 DT et 5.022.600 DT.
- 6- Au 31 décembre 2024, le solde des concours bancaires s'élève à 11.671.040 DT. Le détail par banque se présente comme suit :

Banques	Solde comptable au 31 décembre 2023
Banque de Tunisie	2 223 275
Arab Tunisian Bank	427 417
Attijari Bank	219 311
Al Baraka Bank	1 951
Banque Nationale Agricole	1 535 639
BH Bank	2 716 090
Société Tunisienne de Banque	2 970 869
Amen Bank	1 576 487
Arab Banking Corporation	2
Total	11 671 040

- 7- Dans le cadre de l'assainissement de la société BINA TRADE et afin d'assurer le recouvrement de la créance BINA TRADE (considérée presque douteuse pour un montant total de 20.438.483 DT), le conseil d'administration de CARTHAGE CEMENT a autorisé la conclusion d'un accord prévoyant la cession par BINA HOLDING à CARTHAGE CEMENT d'une partie de son compte tenu chez la société BINA CORP pour un montant de 41.119.701 DT (Société détenant 40,2% du capital de CARTHAGE CEMENT). Ce compte courant associés continuera à être rémunéré au taux de TMM+3% avec un minimum de 8% et, les intérêts calculés seront capitalisés trimestriellement à partir de la date de signature du contrat. Un montant de 20.438.483 DT de ce compte courant servira au paiement de la créance BINA TRADE chez CARTHAGE CEMENT et le reste du montant, soit 20.681.218 DT, sera payé par CARTHAGE CEMENT à BINA HOLDING sur 5 ans dont un montant total de 5.966.108 DT ont été déjà payés au 31 décembre 2024.

Ainsi, un acte de cession de créance a été signé le 1^{er} mars 2023 entre les sociétés BINA HOLDING et CARTHAGE CEMENT en présence de la société BINA CORP. Également, un contrat de garantie de la cession de créance de BINA HOLDING chez BINA CORP au profit de CARTHAGE CEMENT a été signé le 28 février 2023 entre BINA CORP et CARTHAGE CEMENT en présence de BINA HOLDING accordant à CARTHAGE CEMENT les garanties suivantes :

- Un droit de priorité sur les revenus futurs qui donne la possibilité à CARTHAGE CEMENT de faire le remboursement du compte courant actionnaire par un prélèvement sur le produit de cession des titres de participation CARTHAGE CEMENT détenus par BINA CORP ou sur les dividendes futurs qui seraient distribués par CARTHAGE CEMENT à BINA CORP ;
- Un nantissement sur les actions de CARTHAGE CEMENT détenues par BINA CORP, à hauteur de 20.500.000 actions. Ledit nantissement sera opéré sur le

montant total de la transaction, soit 41.119.701 DT et exécutable à hauteur de la créance de BINA TRADE augmentée des montants décaissés réellement par CARTHAGE CEMENT au profit de BINA HOLDING.

En application de cette convention, le solde du compte courant détenu par CARTHAGE CEMENT sur BINA CORP présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 50.668.079 DT y compris les produits financiers constatés courant cet exercice, totalisent 5.018.935 (HTVA). Par ailleurs, la dette envers BINA HOLDING présente, au 31 décembre 2024, un solde de 14.715.110 DT.

- 8- CARTHAGE CEMENT a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA CORP » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant de 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes de ces deux conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces conventions de compte courant ont fait l'objet de plusieurs amendements depuis 2008 qui sont détaillés dans la note 28 aux états financiers relative aux parties liées.

Suite à la décision de la cour d'appel relative à l'affaire de surfacturation de la cimenterie telle que décrite au niveau de la note II-1 aux états financiers, la société a arrêté depuis octobre 2019 le décompte des intérêts sur le compte courant de Mr Lazhar STA.

Par ailleurs, et dans le ce cadre de l'opération d'augmentation du capital approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire et conformément à la décision du conseil d'administration du 26 mars 2020, le compte courant de BINA CORP y compris les intérêts nets d'impôts ont été convertis dans le capital social à hauteur de 51.669.241 DT en nominal et 10.333.848 DT comme prime d'émission.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent, à la clôture de l'exercice 2024, un solde de 52.277.356 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 955
Total	<u>52 277 356</u>

- 9- La société BINA TRADE a facturé en 2024 à CARTHAGE CEMENT des frais de transport de matières pour un montant de 906.981 DT. De sa part, la société CARTHAGE CEMENT a facturé à BINA TRADE les frais de location d'une voiture de tourisme (loyer mensuel de 1.500 DT). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez CARTHAGE CEMENT s'élève à 6.728 DT au 31 décembre 2024.
- 10- En date du 27 juillet 2012, CARTHAGE CEMENT a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II, servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction, avec un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. De plus, CARTHAGE CEMENT verse un montant annuel de 9.500 DT pour la contribution aux frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% pour la deuxième année.

À la fin de l'année 2023, la propriété de l'immeuble situé au Lac II, servant de siège social à la société, a été transférée à la société IMMOBILIERE EMNA N, représentée par sa gérante Mme Emna Neifar, fille de l'actionnaire M. Fathi Neifar. A cet effet, un avenant au contrat de location a été signé le 1^{er} février 2024, remplaçant le nom du bailleur M. Fathi Neifar par celui de la société IMMOBILIERE EMNA N.

La charge de loyer constatée à ce titre, en 2024, s'élève à un montant hors taxes de 840.024 DT. La charge d'électricité facturée par Monsieur Fathi Neifar et par la société IMMOBILIERE EMNA N s'élève respectivement à 5.922 DT (janvier 2024) et 89.534 DT.

- 11- La société « Les Carrelages de Berbères » a mis à la disposition de la société CARTHAGE CEMENT un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à CARTHAGE CEMENT. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre, en 2024, s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société CARTHAGE CEMENT détient une créance envers « Les Carrelages de Berbères » qui s'élève à 117.681 DT au 31 décembre 2024.

C. Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration du 1^{er} juillet 2014, a nommé Monsieur Brahim SANAA en qualité du Directeur Général de la société. Le même conseil a fixé ses rémunérations et avantages, comme suit :
 - Un salaire mensuel net de 10.000 DT en sus des primes conventionnelles ;
 - La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;

- La prise en charge de la consommation de carburant, avec un quota fixé par le conseil d'administration du 04 juin 2020 à 675 litres par mois ;
- La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

Le conseil d'administration du 2 juillet 2020, a renouvelé le mandat de Monsieur Brahim SANAA en qualité du Directeur Général et lui a accordé une augmentation de 3.000 DT dans sa rémunération mensuelle nette.

Il est à noter que le conseil d'administration du 15 mai 2023 a décidé le renouvellement du mandat du Directeur Général pour une durée de trois ans prenant fin le 30 juin 2026.

- L'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2024 a fixé les jetons de présence à accorder aux administrateurs au titre de l'exercice 2023 à 2.000 DT brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8.000 DT et a fixé la rémunération des membres des comités d'audit, stratégique, juridique et de rémunération au titre du même exercice à 1.000 DT en net par séance et par membre présent avec un plafond de 8.000 DT net par membre.

Les obligations et engagements de la société CARTHAGE CEMENT envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (en DT) :

En DT	Rémunération
<i>Rémunérations et avantages accordés au directeur général</i>	
Rémunérations bruts accordées au directeur général en 2024	267 406
Prime d'objectif 2023 (versée en 2024)	20 056
Les charges patronales	91 237
Provision pour prime de bilan et le 13ème mois à verser en 2025 (Brut y compris les charges patronales)	57 286
Avantages en nature accordés au directeur général (Carburant - Frais téléphoniques)	18 840
<i>Jetons de présence au profit des administrateurs</i>	70 000
<i>Rémunérations accordées aux membres des comités d'audit, rémunération, juridique et stratégique en brut</i>	53 750

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F**

Fayçal HAMROUNI

Ahmed SAHNOUN

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME-

Siège social : Z.I. 8030 GROMBALIA

La société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques –SIAME publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 mai 2025. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Société BDO Tunisie représentée par Mr Khaled Mnif.

Groupe SIAME
Bilan Consolidé
Arrêté au 31-12-2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		10 184 729	8 472 051
moins : amort immob incorporelles		(3 654 959)	(3 259 851)
	1.1	6 529 769	5 212 200
Ecart d'acquisition		1 641 348	1 641 348
moins: amort Ecart d'acqui.		(1 641 348)	(1 641 348)
	1.2	-	-
Immobilisations corporelles		46 707 560	45 367 230
moins : amort immob corporelles		(37 292 653)	(35 512 202)
	1.3	9 414 907	9 855 028
Immobilisations financières	1.4	2 284 149	2 320 785
moins : provisions immob financières		(295 831)	(295 831)
		1 988 318	2 024 954
Autres actifs non courants	1.4	87 884	29 590
Total des actifs non courants	1	18 020 878	17 121 772
ACTIFS COURANTS	2		
Stocks		29 508 315	28 664 736
moins: provisions sur stocks		(1 589 218)	(1 626 054)
	2.1	27 919 097	27 038 682
Clients et comptes rattachés		16 154 329	19 604 032
moins: provisions sur clients		(3 303 358)	(3 277 783)
	2.2	12 850 971	16 326 249
Autres actifs courants		7 698 060	6 634 464
moins: provisions sur AAC		(626 949)	(546 949)
	2.3	7 071 110	6 087 515
Placements et autres actifs financiers		893 644	13 045
moins: provisions sur les placements		(7 554)	(7 554)
	2.4	886 090	5 491
Liquidités et équivalent de liquidités	2.5	996 505	2 809 053
Total des actifs courants		49 723 773	52 266 989
TOTAL DES ACTIFS		67 744 651	69 388 761

Groupe SIAME
Bilan Consolidé
Arrêté au 31-12-2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES	3		
Capital social	3.1	15 444 000	15 444 000
Réserves consolidées		12 071 963	12 775 420
Ecart de conversion		266	812
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		27 516 229	28 220 232
Résultat consolidé - Part du Groupe		2 383 035	1 432 924
Total des capitaux propres après résultat consolidé		29 899 264	29 653 156
Intérêt des minoritaires		269 362	299 412
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS	4		
Crédit à moyen et long terme	4.1	1 214 367	2 106 211
Provisions pour risques et charges	4.2	130 673	197 818
Total des passifs non courants		1 345 041	2 304 029
PASSIFS COURANTS	5		
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	8 204 223	10 753 976
Autres passifs courants	5.2	7 300 420	5 521 562
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	20 726 341	20 856 627
Total des passifs courants		36 230 984	37 132 164
Total des passifs		37 576 025	39 436 193
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		67 744 651	69 388 761

Groupe SIAME
Etat de résultat consolidé
Arrêté au 31-12-2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Revenus	6	63 103 641	63 241 190
Production immobilisée		727 826	405 487
Autres produits d'exploitation		338 708	41 920
Produits d'exploitation		64 170 175	63 688 596
Variation de stock des PF et des encours		(335 986)	(3 456 139)
Achats d'approvisionnements consommés	7	(39 787 147)	(37 725 396)
Charges de personnel	8	(11 730 398)	(11 012 628)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(2 305 967)	(2 560 579)
Autres charges d'exploitation	9	(3 976 073)	(4 065 126)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 034 603	4 868 729
Charges financières nettes	10	(2 915 361)	(3 005 719)
Produits des placements		625	3 120
Autres gains ordinaires	11	182 543	103 341
Autres pertes ordinaires	12	(109 449)	(32 208)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		3 192 962	1 937 262
Impôt sur les bénéfices		(924 135)	(459 765)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔT		2 268 827	1 477 497
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 268 827	1 477 497
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		-	-
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		2 268 827	1 477 497
<i>Résultat Part du Groupe</i>		<i>2 383 035</i>	<i>1 432 924</i>
<i>Résultat Hors Groupe</i>		<i>(114 208)</i>	<i>44 573</i>

Groupe SIAME
Etat de flux de trésorerie consolidé
Arrêté au 31-12-2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE	Notes	31/12/2024	31/12/2023
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		2 268 827	1 477 497
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		2 305 967	2 587 750
Variation des :			
- stocks		(843 579)	(961 140)
- créances		3 449 702	(2 462 992)
- autres actifs		(1 063 595)	(1 571 783)
- fournisseurs et autres dettes		(770 894)	7 132 180
- Résorption subvention d'investissement		(195 041)	(17 378)
- Plus ou moins values de cession		(49 395)	(61)
- Variation % d'interet			(58 624)
FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION	13.1	5 101 991	6 125 450 *
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
Décassement /acquisit° d'immob°. corporelles et incorp		(3 053 008)	(2 605 673)
Encaissement /cession d'immob°. corporelles et incorp		49 395	18 999
Encaissements / cessions d'immobilisations financières			0
Décassements / acquisitions d'immobilisations financières			(69 005)
Décassement /acquisit° d'autres actifs non courants		(58 294)	(27 171)
Encaissements / autres valeurs immobilisées		36 636	43 775
Décassements / autres valeurs immobilisées			(30 000)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'INVESTISSEMENT	13.2	(3 025 271)	(2 669 074)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Variation/ capitaux propres		(336 040)	1 463 808
Subvention d'investissement		202 528	0
Var Enc/ Remb.d'emprunts (Crédits de gestion,CT)		161 245	1 488 649
Variations des emprunts (MT)		(1 007 501)	(2 349 535) *
Dividendes et autres distributions		(1 853 028)	(1 080 928)
FLUX AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	13.3	(2 832 796)	(478 006)
VARIATION DE TRESORERIE			
	13	(756 076)	2 978 370
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		1 341 425	(1 636 945)
TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE		585 349	1 341 425

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison

1- PRESENTATION DU GROUPE DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES "SIAME"

Le groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est composé de 8 sociétés, « SIAME » comprise. Le groupe est constitué principalement par les filiales, exerçant dans la même branche d'activité de distribution et de sous-traitance du matériel électrique et d'autres activités de services liés.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1- PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » sont élaborés à partir des comptes individuels des sociétés incluses dans le périmètre. Ceux-ci sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur, notamment les principes comptables relatifs à la consolidation des états financiers et au Système Comptable des Entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par :

- Le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables de consolidation (normes 35 à 37) ;
- La norme relative aux regroupements d'entreprises (norme 38).

2.2- METHODE D'EVALUATION

- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables. Les logiciels ont été amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans.

- ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est l'écart de valeur constaté entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération. Il est amorti sur une période de 5 ans.

- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Les immobilisations corporelles comptabilisées selon le modèle de réévaluation chez certaines filiales conformément à la nouvelle NCT 05 ont été retraitées pour se conformer au modèle du cout historique adopté par le groupe. Ces biens ont été amortis selon la méthode linéaire.

- LE PORTEFEUILLE DES TITRES

Les titres composant le portefeuille du groupe sont enregistrés à leur coût historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire est, normalement, calculée par référence :

- A la quote-part des capitaux propres, ajustée le cas échéant, d'éléments non-inscrits en comptabilité, pour les titres non cotés à la BVMT ;
- Au cours boursiers moyens du mois de décembre 2024, pour les titres cotés à la BVMT.

- LES STOCKS ET ENCOURS

Pour la valorisation de ses stocks, le groupe utilise la méthode du coût moyen pondéré ; la marge intra-groupe étant éliminée pour les besoins de la consolidation.

- PRISE EN COMPTE DES REVENUS

Les revenus quelle que soit l'activité qui les génère, sont pris en compte à la livraison. Le chiffre d'affaires consolidé est exprimé hors TVA après élimination des opérations intra-groupe.

- CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISE

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont converties en utilisant le taux de change en vigueur au 31 décembre 2024. La différence est passée en résultat de l'exercice.

3- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les principes et le périmètre de la consolidation ont été déterminés conformément à la loi 2001-117 du 06 décembre 2001, complétant le code des sociétés commerciales et relative aux groupes de sociétés et en application des normes comptables tunisiennes de consolidation sus précisées.

3.1- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est formé de toutes les entreprises sur lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » exerce directement ou indirectement par le biais de ses filiales un contrôle exclusif ainsi que les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable.

3.2- METHODES DE CONSOLIDATION

* INTEGRATION GLOBALE

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres, chacun des éléments d'actifs et de passifs de chaque filiale, en dégageant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat. Elle est appliquée pour les entreprises du groupe qui sont contrôlées de manière exclusive.

* INTEGRATION PROPORTIONNELLE

C'est une méthode de comptabilisation et de présentation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

Un co-entrepreneur est un participant à une co-entreprise qui exerce un contrôle conjoint.

* LA MISE EN EQUIVALENCE

Les sociétés dans lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » exerce, directement ou indirectement, une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. La « SIAME » est présumée avoir une influence notable si elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Cette méthode consiste à remplacer la valeur des titres figurant à l'actif du bilan de la « SIAME » et de ses filiales par la quote-part du Groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence.

4- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

4.1- RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Les comptes des filiales sont, si nécessaire, retraités selon les principes et les règles d'évaluation du groupe.

- Les créances, les emprunts et les prêts réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.
- Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets sur le bilan, le hors bilan, ainsi que sur le résultat consolidé.
- Les dividendes intragroupes et les plus ou moins-values réalisées suite à la cession d'éléments d'actifs entre les sociétés du groupe sont éliminés.

4.2- INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère. De même, les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la société mère.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

4.3- TRAITEMENT DES ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

* L'ECART D'EVALUATION

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

* LE GOODWILL

Le goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur une durée d'utilité estimée. La durée ne doit pas dépasser 20 ans (§39 de la NCT n°38). Le goodwill négatif est comptabilisé en produit de l'exercice ou différé sur les exercices ultérieurs conformément au traitement préconisé par les paragraphes 54 à 59 de la NCT n°38.

4.4- TRAITEMENT DE L'IMPOT

La charge consolidée d'impôt comprend :

- L'impôt exigible des différentes filiales calculé conformément à la législation fiscale en vigueur au 31 décembre 2024 ;
- Les impôts différés provenant des décalages temporaires provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments du bilan consolidé.

La compensation se fait pour les impôts différés actifs et passifs au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même en absence d'intégration fiscale, soit au groupe fiscalement intégré s'il existe. La règle de prudence consiste à ne pas constater les actifs d'impôts

différés qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale.

Le Groupe a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Tous les décalages ont été retenus, sans actualisation, quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

4.5- RESERVES CONSOLIDEES

Cette rubrique comprend les comptes de réserves de la « SIAME » et la quote-part dans les réserves des sociétés consolidées par intégration globale et des sociétés mises en équivalence. Cette quote-part est calculée sur la base du pourcentage d'intérêt.

4.6- RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat consolidé correspond au résultat de la société mère majoré de la contribution réelle, après retraitements de consolidation, des sociétés intégrées globalement et des sociétés mises en équivalence.

4.7- DATE DE CLÔTURE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour l'ensemble des sociétés consolidées.

5- NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

5.1- DETERMINATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions de la loi n° 2001-117 du 06 décembre 2001 portant promulgation du code des sociétés commerciales et de la norme NCT n°35 & n°38, les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME », se présentent comme suit :

Raison Sociale	Pourcentage de contrôle		Type de contrôle		Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
SIAME	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	100,00%	100,00%	IG	IG
CONTACT	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	100,00%	100,00%	IG	IG
SIAME INTERNATIONAL	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	99,99%	99,99%	IG	IG
TOUTALU	89,28%	89,28%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	89,28%	89,28%	IG	IG
IAT	41,00%	41,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	41,00%	41,00%	IG	IG
MEDIKA-TECH	51,00%	51,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	20,91%	20,91%	IG	IG
IAT EUROPE	95,00%	95,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	38,95%	38,95%	IG	IG
SIAME ALGERIE	70,00%	N/A	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	68,93%	N/A	IG	N/A

Les sociétés constituant le groupe « SIAME » se présentent au 31-12-2024 comme suit :

❖ **SOCIETE MERE**

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est une société anonyme créée en date du 12 mai 1976 par la « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer et à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et, généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME » était détenu à concurrence de 72 % par la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz « STEG ». Par décision de la C.A.R.E.P en date du 4 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « STEQ ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu suivant la décision de la C.A.R.E.P du 06 mai 1999 de procéder à la vente de 20% du capital, soit 137 500 actions, au profit de la société AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C et de 23,1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1^{er} juin 1999, la valeur « SIAME » a été admise au premier marché de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

En réponse à une demande introduite, en date du 26 octobre 2009, par M. Mohamed Hédi BEN AYED agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions, soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession est de 1,3 TND par action d'une valeur nominale de 1 TND.

La dernière augmentation de capital de la « SIAME-SA » date de 2021 et a porté le capital social de la société à la somme de 15 444 000 TND.

❖ **SOCIETES FILIALES DE LA SIAME :**

Les sociétés sous contrôle exclusif de la société mère telles que définies par le code des sociétés commerciales et les normes comptables tunisiennes sont les suivantes :

• ***SOCIETE CONTACT***

Société à responsabilité limitée totalement exportatrice ayant un capital de 2 810 000 TND créée en 1998, exerçant dans le domaine de la sous-traitance industrielle notamment l'assemblage de divers types de connecteurs pour l'électronique et l'automobile pour des donneurs d'ordre étrangers.

• ***SOCIETE SIAME INTERNATIONAL SARL***

Société de commerce international, ayant un capital de 150 000 TND. Elle a été créée en janvier 2009 pour subvenir aux besoins des clients du réseau commercial international de la SIAME en marchandises non produites par elle.

• ***SOCIETE TOUTALU***

Société anonyme, créée en janvier 2007, ayant un capital de 2 800 000 TND. Elle a pour activité la fonderie de pièces en aluminium et notamment celles des accessoires de lignes.

• ***SOCIETE I@T***

Société anonyme, créée en Mai 2017, ayant un capital de 1 300 000 TND. Elle exerce dans le domaine de Recherche et développement, étude des solutions intelligentes et innovantes pour la gestion et la distribution de l'énergie.

- **SOCIETE MEDIKA-TECH SARL**

Société à responsabilité limitée, créée en Septembre 2018, ayant un capital de 100 000 TND. Elle exerce dans le domaine de l'importation et du commerce des produits et des machines pour les secteurs technologiques à haute valeur ajoutée notamment l'instrumentation et l'appareillage biomédical, la robotique, la domotique, la monétique et les télécommunications et multimédia.

- **SOCIETE I@T Europe**

Société à responsabilité limitée, créée en Juin 2019, implantée en France et ayant un capital de 20 000 Euro. Elle exerce dans le domaine de services et conseils en matière informatique, électronique, logiciels, marketing, publicité, audit et expertise de système informatiques, la vente de matériels informatiques, électroniques et industriels et de logiciels.

- **SOCIETE SIAME ELECTRIC ALGERIE**

Dans le cadre de la stratégie de croissance à l'international de la SIAME et pour le renforcement de sa présence sur les marchés à fort potentiel, il y a eu création en 2024 de cette filiale en Algérie avec un capital de 22.000.000 DZD. Elle exerce dans le domaine de fabrication du matériel et appareillage électrique.

NOTE 1- ACTIFS NON COURANTS CONSOLIDES

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des actifs non courants consolidés s'élevant à 18 020 878 TND se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2024	Amortissement	Provision	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	10 184 729	- 3 654 959	-	6 529 769
Ecart d'acquisition	1 641 348	- 1 641 348	-	-
Immobilisations corporelles	46 707 560	- 37 292 653	-	9 414 907
Immobilisations financières	2 284 149	-	- 295 831	1 988 318
Autres actifs non courants	87 884	-	-	87 884
Total	60 905 669	- 42 588 960	- 295 831	18 020 878

1.1- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles consolidées s'élevant à 6 529 769 TND au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2024	Cumul amort. 31/12/2024	VCN au 31/12/2024
Investissement de recherche et de développement	4 017 020	- 1 931 689	2 085 332
Concessions, marques, brevets et licences	1 034 332	- 1 031 681	2 651
Logiciels	700 751	- 683 350	17 401
Site web	8 690	- 8 240	450
Activités de développement en cours	4 423 936	-	4 423 936
Total	10 184 729	- 3 654 959	6 529 769

1.2- LES ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition constatés sur les filiales consolidées totalisent un montant brut de 1 641 348 TND amortis totalement. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Date de prise de contrôle	Valeur brute	Taux d'amort	Cumul amort 31/12/2024	VCN au 31/12/2024
CONTACT	1998	- 13 813	100%	13 813	-
TOUTALU	2007	21 500	20%	- 21 500	-
CONTACT	2012	314 975	20%	- 314 975	-
CONTACT	2013	219 982	20%	- 219 982	-
CONTACT	2014	349 990	20%	- 349 990	-
TOUTALU	2015	322 262	20%	- 428 143	-
CONTACT	2016	249 982	20%	- 249 982	- 0
TOUTALU	2017	176 470	20%	- 70 588	-
Total		1 641 348		- 1 641 348	- 0

1.3- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles consolidées s'élevant à 9 414 907 TND au 31 décembre 2024, se ventilant comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2024	Cumul amort. 31/12/2024	VCN au 31/12/2024
Terrain	879 080	-	879 080
Constructions	8 927 299	- 6 439 546	2 487 753
Matériels & outillages	27 669 768	- 23 829 351	3 840 418
Mat de transport	2 151 424	- 1 855 482	295 943
MMB	2 201 669	- 1 947 879	253 791
Agencements & aménagements	4 237 404	- 2 857 464	1 379 940
Immobilisations prises en leasing	462 145	- 335 198	126 948
Immobilisations chez les tiers	61 890	- 27 735	34 155
Immobilisations encours	116 879	-	116 879
Total	46 707 560	- 37 292 653	9 414 907

1.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique s'élevant en net à 1 988 318 TND au 31 décembre 2024, se détaillant ainsi :

Désignation	Situation 31/12/2023		VCN 31/12/2023	Situation 31/12/2024		VCN 31/12/2024
	Valeur	Provision		Valeur	Provision	
EPI CORPORATION	36 263	(36 263)	-	36 263	(36 263)	-
SITEL	119 530	-	119 530	119 530	-	119 530
SIALE	129 250	(129 250)	-	129 250	(129 250)	-
SERPAC	750	(750)	-	750	(750)	-
DAR ADDOHN	50 000	(50 000)	-	50 000	(50 000)	-
ACTIONS FIDELITY SICAV	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	335 793	(216 263)	119 530	335 793	(216 263)	119 530
Prêts	87 127	-	87 127	81 823	-	81 824
FONDS GERE SICAR	1 600 000	-	1 600 000	1 600 000	-	1 600 000
Cautionnements	297 865	(79 569)	218 297	266 533	(79 569)	186 964
Autres immobilisations financières	1 984 992	(79 569)	1 905 424	1 948 356	(79 569)	1 868 788
Total des immobilisations financières	2 320 785	(295 832)	2 024 954	2 284 149	(295 832)	1 988 318

Les titres de participation se composent des titres des sociétés sur lesquelles le groupe « SIAME » n'exerce ni un contrôle exclusif, ni un contrôle conjoint, ni une influence notable.

1.5- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Cette rubrique, s'élève à 87 884 TND à la clôture de l'exercice 2024 contre 29 590 TND à la clôture de l'exercice précédent et se rapporte à des charges à répartir.

NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint une valeur nette de 49 723 773 TND au 31 décembre 2024. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Stocks	2.1	29 508 315	- 1 589 218	27 919 097
Clients et comptes rattachés	2.2	16 154 329	- 3 303 358	12 850 971
Autres actifs courants	2.3	7 698 060	- 626 949	7 071 110
Placements et autres actifs financiers	2.4	893 644	- 7 554	886 090
Liquidités et équivalents de liquidités	2.5	996 505	-	996 505
Total		55 250 853	- 5 527 080	49 723 773

2.1- STOCKS

La valeur nette des stocks consolidés s'élève au 31 décembre 2024 à 27 919 097 TND, après élimination des profits internes et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Stock SIAME	23 181 560	24 790 474	- 1 608 913
Provision pour dépréciation stock SIAME	- 1 476 550	- 1 374 477	- 102 073
Stock CONTACT	1 843 083	1 800 538	42 545
Provision pour dépréciation stock CONTACT	- 112 668	- 251 577	138 909
Stock TOUTALU	1 650 604	1 599 981	50 623
Stock IAT	419 769	405 918	13 851
Stock MEDIKA TECH	56 444	76 694	- 20 250
Provision pour dépréciation stock MEDIKA TECH	- 8 869	- 8 869	-
Stock SIAME ALGERIE	1 798 254	-	1 798 254
Stock SIAME INT	567 471	-	567 471
Total	27 919 097	27 038 682	880 416

Les profits sur cessions internes des stocks réalisés en 2023 et 2024 et touchant respectivement le stock initial et final entre les sociétés « SIAME », « TOUTALU », « SIAME ELECTRIC ALGERIE » et « SIAME INTERNATIONAL » ont été éliminés du résultat et des stocks consolidés.

2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES CONSOLIDES

Le solde net de cette rubrique s'élevant à 12 850 971 TND au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Clients ordinaires	12 713 819	15 796 771	- 3 082 952
Clients, effets à recevoir	- 225 810	93 028	- 318 838
Clients douteux	3 666 321	3 714 233	- 47 912
Total brut	16 154 329	19 604 032	- 3 449 702
Provision pour dépréciation des comptes clients	- 3 303 358	- 3 277 783	- 25 576
Total net	12 850 971	16 326 249	- 3 475 278

2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants consolidés nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2024 à 7 071 110 TND et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Etat, impôts et taxes actif	4 719 582	3 942 040	777 542
Avances et acomptes au personnel	81 074	158 668	- 77 594
Avances et acomptes fournisseurs	12 853	56 668	- 43 815
Fournisseurs RRR à obtenir	441 563	515 148	- 73 586
Débiteurs divers	1 951 051	1 302 429	648 622
Charges constatées d'avance	382 310	564 080	- 181 770
Produits à recevoir	109 626	95 431	14 196
Total brut	7 698 060	6 634 464	1 063 595
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	- 626 949	- 546 949	- 80 000
Total net	7 071 110	6 087 515	983 595

2.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS CONSOLIDES

Ce compte s'éleve en net à 886 090 TND à la date de clôture et se détaille ainsi :

Désignation	Situation au 31/12/2024		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Placements	893 644	- 7 554	886 090
Total	893 644	- 7 554	886 090

2.5 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et les équivalents de liquidités consolidés s'élevant à 996 505 TND au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

Désignation	Situation au 31/12/2024		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Banques et Caisses	717 083	-	717 083
Valeurs à l'encaissement	279 421	-	279 421
Total	996 505	-	996 505

NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres consolidés s'élevant à 30 168 626 TND se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Capital social	15 444 000	15 444 000	-
Réserves consolidées	12 071 963	12 775 420	- 703 457
Ecart de conversion	266	812	- 546
Total des capitaux propres avant résultat	27 516 229	28 220 232	- 704 003
Résultat consolidé - Part du groupe	2 383 035	1 432 924	950 111
S/ Total	29 899 264	29 653 156	246 108
Intérêts des minoritaires	269 362	299 412	- 30 050
Total des capitaux propres après résultat & IM	30 168 626	29 952 568	216 058

Le détail de répartition des réserves et des résultats des sociétés du groupe entre réserves et résultat consolidés, d'une part, et les intérêts des minoritaires, d'autre part, se présente comme suit :

Sociétés du groupe	Situation avant partage		Répartition des réserves		Répartition des résultats		Elimination des titres de participation
	Réserves	Résultat	Réserves consolidées	Part des minoritaires	Résultat consolidé	Part des minoritaires	
SIAME	12 727 987	3 087 313	12 727 987	-	3 087 313	-	-
SIAME INTER	89 064	191 442	189 052	23	191 429	13	149 990
CONTACT	2 824 367	546 380	2 604 490	27	546 377	3	3 029 850
TOUTALU	3 359 205	324 692	2 965 731	59 925	384 617	59 925	2 301 450
IAT	786 627	419 628	322 517	302 890	113 423	247 580	533 000
MEDIKA TECH	152 056	21 749	61 885	41 171	4 548	17 201	51 000
IAT EUR	48 415	20 118	54 161	10 991	7 836	12 282	61 173
SIAME ALGERIE	28 473	220 518	13 352	170 735	151 999	68 518	365 402
Total	11 323 588	2 210 203	12 130 587	383 570	2 383 035	114 208	6 491 865

NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants ont atteint un solde de 1 345 041 TND au 31 décembre 2024. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Emprunt	1 214 367	2 106 211
Provision pour risques et charges	130 673	197 818
Total	1 345 041	2 304 029

4.1 - EMPRUNTS

Ce poste consolidé s'élevant à 1 214 367 TND, correspond à la dette bancaire et leasing au 31 décembre 2024. Ce poste se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Emprunt SIAME	500 000	1 100 000	- 600 000
Emprunt CONTACT	276 323	484 290	- 207 967
Emprunt TOUTALU	416 592	473 304	- 56 712
Emprunt IAT	21 453	48 617	- 27 164
Total	1 214 367	2 106 211	- 891 844

4.2- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste consolidé s'élevant à 130 673 TND, correspond aux provisions pour risques et charges constatées au niveau des sociétés du groupe. Il se détaille comme suit :

Société	Désignation	Solde
CONTACT	Provision pour risques et charges	75 673
IAT	Provision pour risques et charges	55 000
Total		130 673

NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élevant à 36 230 984 TND au 31 décembre 2024, regroupe les postes suivants :

Désignation	Note	31/12/2024
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	8 204 223
Autres passifs courants	5.2	7 300 420
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	20 726 341
Total		36 230 984

5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2024, ce poste consolidé s'élevant à 8 204 223 TND, se ventile comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournisseurs d'exploitation	6 132 586	7 937 853	- 1 805 267
Fournisseurs, factures non parvenues	506 596	93 894	412 702
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	1 503 440	2 682 421	- 1 178 981
Fournisseurs d'immobilisations	61 601	39 807	21 794
Total	8 204 223	10 753 976	- 2 549 752

5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élevant à 7 300 420 TND au 31 décembre 2024, s'analysant comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Etat, impôts et taxes passifs	2 812 485	2 149 455	663 031
Organismes sociaux	1 678 878	1 094 362	584 516
Personnel et comptes rattachés	908 902	849 502	59 400
Clients, avances et acomptes	167 282	300 716	- 133 434
Dividendes et autres distributions	1 162	910	252
Créditeurs divers	1 311 155	661 884	649 271
Charges à payer	404 095	424 997	- 20 902
Produits constatés d'avance	16 460	37 237	- 20 777
Provisions courantes pour risques et charges	-	2 500	- 2 500
Total	7 300 420	5 521 562	1 778 858

5.3- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Ce poste consolidé s'élevant au 31 décembre 2024 à 20 726 341 TND se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Crédits de gestion	17 243 207	17 081 962	161 245
Echéance à moins d'un an /crédits	2 131 914	2 267 526	- 135 612
Intérêts courus sur emprunts	46 420	26 465	19 955
Autres passifs financiers	19 421 541	19 375 953	45 588
Concours bancaires	1 304 800	1 480 674	- 175 874
Total	20 726 341	20 856 627	- 130 286

NOTE -6- REVENUS

Le chiffre d'affaires consolidé totalisant 63 103 641 TND, se détaillant comme suit :

Désignation	2024		2023		Variation	
	En TND	en %	En TND	en %	En TND	en %
CA SIAME	42 562 815	67,4%	40 950 528	64,75%	1 612 287	-1172,16%
CA CONTACT	11 488 048	18,2%	15 291 892	24,18%	- 3 803 844	2765,46%
CA TOUTALU	2 100 476	3,3%	2 793 920	4,42%	- 693 444	504,15%
CA IAT	2 633 560	4,2%	3 097 035	4,90%	- 463 475	336,95%
CA SIAME INTERNATIONAL	2 015 426	3,2%	1 030 190	1,63%	985 236	-716,28%
CA MEDIKA TECH	34 507	0,1%	34 316	0,05%	191	-0,14%
CA IAT EUROPE	30 881	0,0%	43 309	0,07%	- 12 428	9,04%
CA SIAME ALGERIE	2 237 928	3,5%	-	0,00%	2 237 928	-1627,01%
Total	63 103 641	100%	63 241 190	100%	- 137 548	100%

Revenus	66 342 085
Revenus intragroupe	- 3 238 444
Total Revenus consolidés	63 103 641

NOTE -7- ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats consommés consolidés totalisent 39 787 147 TND à la clôture de l'exercice 2024. Ils se détaillent entre les différentes sociétés du groupe comme suit :

Désignation	2024	
	En TND	En %
Ach SIAME	26 692 312	67,09%
Ach CONTACT	7 064 993	17,76%
Ach TOUTALU	2 743 082	6,89%
Ach IAT	935 971	2,35%
Ach SIAME INTER	1 127 674	2,83%
Ach MEDIKA TECH	21 135	0,05%
Ach IAT EUROPE	-	0,00%
Ach SIAME ALGERIE	1 201 981	3,02%
Total	39 787 147	100%
Achats d'approvisionnement consommés	42 411 528	
Achats intragroupe	2 624 380	
Total Achats consommés	39 787 147	

NOTE -8- CHARGES DE PERSONNEL

Cette rubrique comprend les charges de personnel du groupe « SIAME » se détaillant comme suit :

Désignation	2024	
	En TND	En %
CP SIAME	5 998 362	51,14%
CP TOUTALU	842 610	7,18%
CP CONTACT	2 992 753	25,51%
CP IAT	1 811 262	15,44%
CP MEDIKA TECH	11 095	0,09%
CP SIAME ALGERIE	74 315	0,63%
Total	11 730 398	100%

NOTE -9- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique correspond, principalement, à la rémunération du personnel extérieur, d'intermédiaires et des honoraires. Elle se détaille par entité comme suit :

Désignation	2024	
	En TND	En %
AC SIAME	2 110 830	53,09%
AC TOUTALU	251 058	6,31%
AC CONTACT	1 014 219	25,51%
AC IAT	287 470	7,23%
AC SIAME INTER	119 638	3,01%
AC MEDIKA TECH	25 620	0,64%
AC IAT EUROPE	48 744	1,23%
AC SIAME ALGERIE	118 493	2,98%
Total	3 976 073	100%

NOTE -10- CHARGES FINANCIERES NETTES

Cette rubrique correspond aux intérêts relatifs aux emprunts contractés, et aux écarts de change. Elle se détaille par entité comme suit :

Désignation	2024	
	En TND	En %
CF SIAME	1 905 027	65,34%
CF TOUTALU	473 605	16,25%
CF CONTACT	437 658	15,01%
CF IAT	85 853	2,94%
CF SIAME INTER	17 666	0,61%
CF IAT EUROPE	273	0,01%
CF MEDIKA TECH	1 061	0,04%
CF SIAME ALGERIE	- 5 782	-0,20%
Total	2 915 361	100%

NOTE -11- AUTRES GAINS ORDINAIRES

Cette rubrique correspond principalement aux produits nets sur cession d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

Désignation	2024	2023
Autres gains ordinaires	74 524	44 717
Produits nets sur cessions d'immobilisations	49 395	-
Gain groupe sur variation % d'interet	58 624	58 624
Total	182 543	103 341

NOTE -12- AUTRES PERTES ORDINAIRES

Cette rubrique correspond principalement aux charges nettes sur cession d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

Désignation	2024	2023
Autres pertes ordinaires	109 449	32 208
Total	109 449	32 208

NOTE -13- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2024, la trésorerie du groupe « SIAME » a dégagé un solde positif de 585 349 TND contre un solde positif de 1 341 425 TND au 31 décembre 2023, soit une variation négative de 756 076 TND. Les différentes rubriques se présentent ainsi :

Désignation	Note	31/12/2024
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	13.1	5 101 991
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	13.2	- 3 025 271
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	13.3	- 2 832 796
Variation de la trésorerie		- 756 076

13.1- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux provenant des activités d'exploitation s'élevant à 5 101 991 TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés
Résultat net de l'exercice	2 268 827
Amortissements et provisions nettes de reprises	2 305 967
Variation des stocks	- 843 579
Variation des créances clients	3 449 702
Variation des autres actifs	- 1 063 595
Variation des dettes fournisseurs et des autres dettes	- 770 894
Plus value / cessions d'immobilisations	- 49 395
Résorption subvention d'investissement	- 195 041
Total	5 101 991

13.2- FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux affectés aux activités d'investissement s'élevant au 31 décembre 2024 à -3 025 271 TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés
Décaissements sur acq. d'immo. corpo. et incorpo.	- 3 053 008
Encaissements provenant de la cession d'immo. corpo. et incorpo.	49 395
Encaissements provenant d'autres valeurs immobilisées	36 636
Décaissements sur autres actifs non courants	- 58 294
Total	- 3 025 271

13.3- FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement s'élevant à -2 832 796 TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés
Variation/ capitaux propres	- 336 040
Subvention d'investissements	202 528
Var Enc/ Remb.d'emprunts (Crédits de gestion,CT)	161 245
Variations des emprunts (MT)	- 1 007 501
Dividendes et autres distributions	- 1 853 028
Total	- 2 832 796

NOTE -14- EVOLUTION DES ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES

La présente note est préparée conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 39. Elle a pour objet la présentation des informations se rapportant aux parties liées du Groupe SIAME :

14.1- EVOLUTION DES ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES - SIAME

Société	Situation au 31/12/2024 en mTND				Situation au 31/12/2023 en mTND			
	CLIENT	AAC	FOURNISSEUR	TOTAL	CLIENT	AAC	FOURNISSEUR	TOTAL
ELECTRICA	658	461	- 2	1 118	689	666	- 201	1 154
PROSID	-	-	- 30	- 30	-	-	- 48	- 48
SOCIETE BEN AYED CONSULTING	-	-	23	23	-	-	- 23	- 23
SITEL	15	264	-	279	11	37	-	48
PIMA	-	-	- 0	- 0	-	-	- 0	- 0
LE MEUBLE	-	-	- 1	- 1	-	-	- 2	- 2
ROYAL OLIVE OIL	-	-	-	-	-	-	- 26	- 26
ROBOTIKA	72	-	10	82	72	-	10	82

14.2- EVOLUTION DES ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES - CONTACT

Société	SITUATION AU 31/12/2024			SITUATION AU 31/12/2023		
	CCA	FOURNISSEUR	TOTAL	CCA	FOURNISSEUR	TOTAL
SITEL	-	- 4 149	- 4 149	-	- 2 049	- 2 049

14.3- EVOLUTION DES ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES - IAT

Partie liée	SITUATION 31-12-2024 En TND				SITUATION 31-12-2023 En TND			
	CCA	FRS	CLIENT	TOTAL	CCA	FRS	CLIENT	TOTAL
L'IMMOBILIERE CONTEMPORAINE		-21 632		-21 632		-10 125		-10 125
SENS INVERSE				-			1 848	1 848
MR MONDHER MAKNI	-451 873			-451 873	-442 622			-442 622
CMP		-4 762		-4 762				-
PROSID		-3 213		-3 213				-
SNCI			5 118	5 118				-

14.4- EVOLUTION DES ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES - TOUTALU

Partie liée	Situation au 31/12/2024 En TND				Situation au 31/12/2023 En TND			
	CLIENT	CCA	FOURNISSEUR	TOTAL	CLIENT	CCA	FOURNISSEUR	TOTAL
GLOBAL INJECTION ELECTRIC	-	-	-	-	678 756	-	-	678 756
MR HEDI BEN AYED	-	- 617 718	-	- 617 718	-	- 550 000	-	- 550 000
ELECTRICA	-	-	457	457	-	-	-	-
INTERMETAL	-	-	173 435	173 435	145	-	- 62 319	- 62 174
PROSID	-	-	-	-	-	-	- 2 571	- 2 571
PROSID SUD	-	-	6 499	6 499	-	-	- 12 829	- 12 829
SAMFI	-	-	9 914	9 914	-	-	- 2 424	- 2 424
SOTIC	-	-	2 430	2 430	-	-	-	-

NOTE -15- ENGAGEMENT HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société mère « SIAME-SA » se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

NANTISSEMENTS

- ✓ Nantissement de premier rang sur un matériel au profit de l'AMEN BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit de 2 KTND totalement remboursé au 31 décembre 2024 ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété constituée par deux lots de terrains sis à la zone industrielle de GROMBALIA au profit de la BIAT, et ce, en contrepartie d'un crédit de 1,5 KTND contracté en date du 8 mai 2009 et totalement remboursé au 31 décembre 2024 ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BIAT en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 8,1 KTND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang disponible sur la propriété, objet du titre foncier n°643257 sise à GROMBALIA, d'une superficie globale de 19875 m² et nantissement du fonds de commerce et du matériel de l'usine au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits à court terme de la somme de 6 KTND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BANQUE DE TUNISIE, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 4,850 KTND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang disponible portant sur les 15 875 parts indivises dans la propriété sise à GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 et nantissement en 1er rang sur l'ensemble du matériel à acquérir dans le cadre du programme d'investissement 2014-2016, au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 2 KTND. Au 31 décembre 2024, la totalité des 1,660 KTND débloqués a été remboursée ;
- ✓ Hypothèque en faveur de la Banque Nationale Agricole pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 3,1 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;
- ✓ Hypothèque en faveur de la BIAT pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 4,9 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;
- ✓ Hypothèque en faveur de ATTIJARI BANK pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 1,250 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de la ZITOUNA BANQUE en garantie du remboursement d'une enveloppe de financement Chiraet d'un montant de 6 KTND ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de l'Arab Tunisian Bank en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 4,850 KTND ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de la BIAT en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 2,300 KTND ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur d'ATTIJARI BANK en garantie du remboursement du crédit à moyen terme Crédit COVID de 3 KTND ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257

Nabeul, en faveur de l'Arab Tunisian Bank en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 5,150 KTND ;

- ✓ Hypothèque additionnelle en faveur de la BIAT pour sureté et garantie du remboursement du montant additionnel d'une enveloppe de crédits de gestion de 1,9 MTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul.

CAUTIONS SOLIDAIRES

- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la Banque de Tunisie, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 kTND pour le compte de la filiale « SITEL », autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « SITEL » au profit de la BNA d'une caution solidaire pour l'obtention d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 700 kTND, autorisé par le conseil n°159 du 22 juin 2018.

CAUTIONS BANCAIRES

Au 31 Décembre 2024, le total des cautions bancaires de la société mère « SIAME » s'élève à 6 928 516 TND ventilé par banque comme suit :

BANQUE	MARCHE PUBLIQUE	DOUANE	FRS LOCAUX	TOTAL
BIAT	2 701 337	1 396 677		4 098 014
ATTIJARI BANK		1 195 060		1 195 060
AMEN BANK	132 876	122 780	9 000	264 656
ZITOUNA		299 600		299 600
BT		86 350		86 350
STB		128 020		128 020
BNA		96 000		96 000
BH		484 250		484 250
ATB	78 266	198 300		276 566
TOTAL	2 912 479	4 007 037	9 000	6 928 516

AUTRES ENGAGEMENTS

La société mère « SIAME » a ouvert auprès des établissements bancaires des lettres de crédit pour un montant de 961 798 \$, soit un total converti de 3 062 797 TND se détaillant comme suit :

FOURNISSEUR	USD	TND
CHONGHONG INDUSTRIES	16 460	52 417
LS ELECTRIC	650 995	2 073 061
NINGBO DELIGHT	225 303	717 465
YUZUMI	69 040	219 854
TOTAL	961 798	3 062 797

EFFETS ESCOMPTES ET NON ECHUS

Le total des effets escomptés et non encore échus au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

Société	Montant en TND
SIAME	10 296 473
TOUTALU	589 275
IAT	105 948
Total	10 991 696

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires de la société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA »

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 25 mai 2022, et en application des dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « SIAME » qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan consolidé de 67 744 651 TND et un résultat consolidé -part du groupe bénéficiaire de 2 383 035 TND.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe « SIAME » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur le point suivant :

- Les fonds propres des filiales « TOUTALU » et « IAT » s'élevant au 31 décembre 2024 respectivement à 232 kTND et 484 kTND sont inférieurs à la moitié de leur capital social. Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, il convient de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur la continuité d'exploitation et rétablir l'équilibre financier de ces deux sociétés.

Il est à signaler qu'une Assemblée Générale Extraordinaire de la société « TOUTALU » s'est tenue le 07 janvier 2025 et a décidé une augmentation de capital de 2 000 000 TND afin de régulariser la situation des capitaux propres et rétablir l'équilibre financier de cette société.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1- Politique de provisionnement des Stocks

Les stocks de la société mère figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant brut de 23 219 913 TND, représentent le poste le plus important du bilan et sont composés essentiellement du stock de matières premières, de pièces composantes et des produits finis.

La société applique une politique de provisionnement basée sur le délai moyen de rotation spécifique à chaque catégorie de stock. Le montant de la provision déterminé en appliquant cette politique est par la suite ajusté au cas par cas pour tenir compte des stocks objet de marché en cours de réalisation ou de commandes à livrer courant l'exercice suivant.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'assistance à l'inventaire physique des stocks, le contrôle de la bonne application de la politique de provisionnement ainsi que l'obtention d'éléments probants suffisants et appropriés des ajustements opérés par la société

2- Dépenses de recherche et développement

Dans le cadre de l'application de sa stratégie de fabrication de produits technologiques innovants, la société mère « SIAME-SA » a capitalisé dans le cadre de ses activités de développement un total brut de 7 811 443 TND arrêté au 31 décembre 2024.

L'amortissement de ces dépenses se fait selon une méthode d'amortissement établie en fonction des avantages futurs que la société compte tirer de la vente ou de l'utilisation du nouveau produit. Le cumul des amortissements s'est élevé à 1 424 613 TND au 31 décembre 2024.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à la vérification que toutes les conditions de capitalisation des frais de développement ont été satisfaites à savoir :

- Le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou à ce procédé peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- La possibilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- L'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser, ou d'utiliser le nouveau produit ou procédé ;
- L'existence d'un marché potentiel pour ce produit ou ce procédé ou, s'il doit être utilisé au niveau interne et non pas vendu, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- Des ressources suffisantes existent, et leur disponibilité peut être démontrée, pour compléter le projet et commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

3- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société mère « SIAME-SA » s'élevant au 31 décembre 2024 à 43 019 087 TND, représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des revenus et notamment le rapprochement avec la base commerciale et la vérification du respect de la convention comptable de rattachement des charges aux produits.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction et le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité, incombe à la Direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du système de contrôle interne de la SIAME et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Tunis, le 13 mai 2025

Le Commissaire aux comptes

BDO Tunisie

Khaled Mnif